Nations Unies S/PV.7803



Conseil de sécurité

Provisoire

Soixante et onzième année

7803e séance

Mardi 8 novembre 2016, à 10 heures
New York

Président :	M. Seck	(Sénégal)
Membres :	Angola	M. Lucas
	Chine	M. Wu Haiatao
	Égypte	M. Moustafa
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Coleman
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Lamek
	Japon	M. Okamura
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	Mme Schwalger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Hickey
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Rosselli
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 28 octobre, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/911)

16-36732 (F)







La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en Bosnie-Herzégovine

Lettre datée du 28 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2016/911)

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie et de la Serbie à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. João Vale de Almeida, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2016/911, qui contient le texte d'une lettre datée du 28 octobre 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général, transmettant le cinquantième rapport du Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine.

Je donne maintenant la parole à M. Inzko.

M. Inzko (*parle en anglais*) : Dans mes observations d'aujourd'hui, je voudrais parler de deux faits nouveaux en Bosnie-Herzégovine, l'un positif et l'autre très négatif.

Tout d'abord, la main tendue à la Bosnie-Herzégovine par l'Union européenne (UE) a conduit à de nouveaux progrès, avec l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association et l'adoption, enfin, d'un mécanisme interne de coordination avec l'UE. Les autorités au niveau de l'État et des entités ont également continué à faire des progrès sur le front des réformes économiques. Suite à ces avancées, le 20 septembre, le Conseil des affaires générales de l'UE a invité la Commission européenne à présenter un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne, ce qui constitue un jalon véritablement historique. La Bosnie-Herzégovine n'est pas membre de l'UE, pas même encore pays candidat, mais elle a pris une décision quant à son futur. Elle a pris une décision quant à sa direction. Une vaste majorité de la population soutient sans réserve cette décision.

Une autre évolution positive a eu lieu en juin avec la publication du premier recensement depuis la guerre, qui constitue un outil essentiel de planification socioéconomique. Tandis que des différends au sujet du recensement faisaient tourner le climat politique à l'aigre, les tensions ont considérablement monté, d'abord avec la décision prise par l'Assemblée nationale de Republika Srpska, en juillet, d'organiser un référendum portant sur l'entité, au mépris d'une décision antérieure de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, puis avec la tenue effective du référendum, en septembre, en contravention directe avec une deuxième décision portant suspension du référendum jusqu'à ce que la Cour puisse se prononcer sur des litiges concernant sa constitutionnalité.

La Constitution de Bosnie-Herzégovine, qui est aussi l'annexe 4 de l'Accord de paix, dispose expressément que les décisions de la Cour constitutionnelle, comme dans nos pays, sont définitives et contraignantes, et que les entités sont dans l'obligation de respecter les décisions des autorités de l'État. Pour cette raison, je considère que le référendum du 25 septembre constitue une violation grave de l'Accord de paix et une atteinte sérieuse à l'état de droit. Il a été organisé en contravention avec les décisions de la Cour, dont un ordre direct de suspension du référendum.

Il faut noter le rôle positif que la Serbie et la Croatie voisines ont joué sur le plan diplomatique durant la crise. Le Premier Ministre serbe Aleksandar Vučić a refusé de soutenir le référendum – il l'a fait deux fois, en public – tandis que le Premier Ministre désigné de Croatie l'a carrément condamné.

Avec cette mesure sans précédent, les autorités de Republika Srpska ont établi qu'elles ne s'estimaient pas liées par les décisions de la Cour constitutionnelle avec lesquelles elles ne sont pas d'accord, se désengageant ainsi dans les faits du système judiciaire du pays. Par exemple, le Président a indiqué aux médias qu'il donnerait également pour instruction aux institutions de Republika Srprska de ne pas appliquer la décision finale d'une autre institution, la Cour de Bosnie-Herzégovine, dans une affaire de propriété concernant un bien militaire. De même, il a publiquement rejeté une

citation à comparaître, à propos du référendum, devant le procureur de l'État.

Outre qu'il équivaut à une remise en question fondamentale de la souveraineté nationale, de l'ordre constitutionnel et de l'état de droit, le référendum de septembre doit être considéré dans le contexte de la politique qui consiste depuis longtemps pour le parti au pouvoir en Republika Srpska, et pour son président en particulier, à refuser l'autorité des institutions communes de l'État et à plaider ouvertement pour la dissolution de la Bosnie-Herzégovine. Dans les déclarations publiques qu'ils ont faites durant la période à l'examen, le Président de la Republika Srpska et d'autres responsables de son parti ont clairement associé le référendum à une éventuelle sécession à venir, le décrivant comme le premier d'une série qui pourrait comprendre des référendums contre les institutions de l'État ou l'OTAN, sur le statut de la Republika Srpska, et sur l'indépendance. Tolèrerions-nous de telles démarches à visée sécessionniste dans nos propres pays?

Toutefois, ces dernières semaines, nous avons été témoins d'un autre fait nouveau stupéfiant en Republika Srpska : la décision prise par l'Assemblée nationale de Republika Srpska et son président Nedeljko Čubrilović de décorer un certain nombre de criminels de guerre condamnés, dont Radovan Karadžić, qui a été condamné par une juridiction des Nations Unies, en première instance, à 40 années d'emprisonnement pour génocide, crimes contre l'humanité et violations des lois ou coutumes de la guerre. Cela a profondément offensé les survivants de l'épuration ethnique et bien d'autres. Le fait de décorer et de glorifier des criminels de guerre qui ont été condamnés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie est sans précédent dans l'histoire moderne et civilisée. Pour moi, ceux qui ont lancé l'idée de décorer ces criminels de guerre condamnés par une juridiction international et qui, ce faisant, glorifient le génocide, sont des barbares qui n'appartiennent pas à la société civilisée. Il n'y ont plus leur place. Ils sont du mauvais côté de l'histoire.

Le 2 octobre, les citoyens de Bosnie-Herzégovine ont participé aux sixièmes élections locales du pays depuis la guerre. Malheureusement, ce sont les partis usant de discours polarisants et jouant de la division ethnique qui ont obtenu le plus de suffrages. Pour l'essentiel, le scrutin a eu lieu de façon largement pacifique, mais des irrégularités électorales et des troubles ont abouti, dans la ville méridionale de Stolac, à l'annulation du vote, qui devra se tenir à nouveau le plus tôt possible.

À Srebrenica, lieu de génocide en 1995, comme l'ont confirmé deux juridictions des Nations Unies, les problèmes juridiques dominent encore les médias. Il est donc de la plus haute importance que le maire de la ville soit un maire qui travaille dans l'intérêt de tous les habitants. À Mostar, cette fois encore, les citoyens n'ont pas pu participer aux élections car les partis politiques n'ont pas su s'accorder sur les changements qu'il convenait d'apporter à la loi électorale. Le fait que les citoyens de Mostar n'aient pas élu de représentants locaux depuis 2008 entache la démocratie et démontre une fois de plus que l'état de droit continue de se dégrader. Ajoutant à ces difficultés politiques, certains responsables croates de premier plan ont plaidé avec plus d'instance pour une modification de l'organisation territoriale interne au cours de la période considérée, appelant à l'établissement d'une fédération ou à la création d'une troisième entité, ce qui n'a pas franchement arrangé le climat politique général.

Comme je l'ai dit plus tôt, nous, en tant que communauté internationale, devons porter un regard honnête sur deux tendances qui se dessinent en parallèle en Bosnie-Herzégovine. La première consiste dans les mesures positives du Gouvernement de Bosnie-Herzégovine qui visent à engager des réformes en vue de l'intégration à l'UE, à quoi je souscris sans réserve, et qui ont eu pour point culminant le fait très significatif que la Bosnie-Herzégovine a maintenant fait un pas décisif vers le statut de pays candidat auprès de l'Union européenne. Il s'agit d'un acte vraiment historique qu'on ne voit qu'une fois dans une vie. Cette tendance positive est indéniable, et je crois que c'est notre devoir à nous tous qui sommes réunis ici aujourd'hui de la soutenir pleinement.

La deuxième tendance, en revanche, voit certains acteurs politiques retourner aux habitudes clivantes et destructrices d'autrefois et, dans le cas du référendum en Republika Srpska, affirmer que ni l'Accord de paix de Dayton ni la Constitution de Bosnie-Herzégovine ne peuvent les empêcher d'agir comme ils l'entendent. Avec ce référendum, j'estime que nous devons, en tant que communauté internationale, nous demander combien de temps ces deux dynamiques peuvent se maintenir avant que la deuxième ne prenne le dessus sur la première. Ou, pour le formuler autrement, pouvons-nous accepter que des dirigeants du pays travaillent à la fois à l'intégration à l'Union européenne et à la désintégration interne du

pays? Pouvons-nous accepter que certains parlent de valeurs européennes et, en même temps, glorifient des criminels de guerre et, partant, le génocide?

Je crois que la réponse pour nous, en tant que communauté internationale, est d'envoyer aux autorités et dirigeants de la Bosnie-Herzégovine qui rejettent ouvertement l'état de droit, et cherchent à rouvrir les blessures du passé, le message fort qu'ils ne mèneront pas leurs administrés à la prospérité ou à l'intégration avec les structures euro-atlantiques. Au lieu de cela, ils s'isoleront eux-mêmes. Les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine doivent – avec l'aide et les orientations de la communauté internationale – s'engager de nouveau à faire de la Bosnie-Herzégovine un pays pacifique, stable, fonctionnel et multiethnique qui soit pleinement et irréversiblement intégré aux structures européennes.

Le Président : Je remercie M. Inzko de son exposé.

Les membres du Conseil sont saisis du texte d'un projet de résolution publié sous la cote S/2016/935, déposé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Angola, Chine, Égypte, France, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Fédération de Russie, Sénégal, Espagne, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du)

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 2315 (2016).

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais, pour commencer, souhaiter la bienvenue au Conseil de sécurité à M. Inzko et le remercier de son rapport (S/2016/911, annexe) et de l'exposé qu'il vient de faire. En tant que Haut-Représentant, il jouit de l'appui plein et constant du Royaume-Uni en faveur de ses efforts pour aider les autorités bosniennes à surmonter les difficultés auxquelles elles sont confrontées.

En tant que rédacteur des textes du Conseil sur les Balkans occidentaux ce mois-ci, le Royaume-Uni se félicite chaleureusement de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016) aujourd'hui. La dissuasion et la sécurité assurées par la force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne (EUFOR ALTHEA) sont fondamentales pendant la période de réformes actuelle en Bosnie-Herzégovine.

Cette manifestation unie d'appui pour la poursuite de la mission est donc un message clair envoyé à la population et aux dirigeants de la Bosnie-Herzégovine, exprimant l'attachement du Conseil à la stabilité, à la sécurité et à l'intégrité territoriale de ce pays. Ce message survient à un moment important. Les 12 derniers mois ont été riches en événements, aussi bien pour les réformes et l'avenir du pays au sein de l'Union européenne que pour les bouleversements politiques, la persistance des discours propres à semer la division et, malheureusement, la défiance à l'égard de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine.

Cela s'est manifesté le plus clairement par la décision des autorités de la Republika Srpska de tenir un référendum en septembre, en violation évidente des décisions de la Cour constitutionnelle. L'élément essentiel de la décision portant organisation du référendum ne concernait pas une fête nationale. C'était plutôt une remise en cause directe d'une partie intégrante de l'Accord-cadre. Comme le prévoit l'annexe 4, la Cour constitutionnelle est vitale pour l'application de l'Accord et, comme en dispose aussi l'annexe 4, les décisions de la Cour sont définitives et obligatoires. En conséquence, lorsqu'on fait fi d'une décision de la Cour, la légitimité des institutions de Dayton est menacée. De telles attaques sont inacceptables et déstabilisatrices, et je les condamne fermement au Conseil aujourd'hui.

Toutefois, il est important de noter que le défi lancé par le référendum a largement dépassé les dispositions de l'Accord-cadre. Il a évoqué des sentiments sombres et porteurs de division qu'on n'avait pas vus ni entendus depuis de nombreuses années, mais qui manifestement persistent encore et sont prêts à refaire surface. Il a évoqué des paroles de guerre, de haine et de division qui n'ont pas leur place en Bosnie-Herzégovine. Je demande donc aux dirigeants politiques de tous bords et de toutes les parties de s'abstenir de tels discours nationalistes clivants. Ils ne font que détourner l'attention des problèmes véritables, pour lesquels des progrès sont désespérément nécessaires.

Prenons Mostar, par exemple : depuis plus de huit ans, les habitants de cette ville ne sont pas en mesure d'élire leurs propres représentants. Ils vivent au contraire dans une impasse d'immobilisme où les progrès ont été pris en otage par les divisions. Demandons à toutes les parties compétentes de conclure un accord permettant aux élections d'avoir lieu. J'espère également que les autorités pourront rapidement résoudre les problèmes à Stolac, pour que des élections puissent y avoir lieu dès que possible, après l'échec précédent. Ailleurs, nous espérons que, après l'élection à Srebrenica, le nouveau maire travaillera au profit de toutes les communautés. Il est crucial qu'on se concentre de nouveau sur la réconciliation et l'économie locale, afin que tous les citoyens envisagent un avenir dans cette municipalité. Malgré toutes les difficultés des 12 derniers mois, les dirigeants du pays ont aussi effectué des réformes qui visent à s'écarter des discours propres à semer la division. En février, la Bosnie-Herzégovine a officiellement demandé son adhésion à l'Union européenne, et en septembre les 28 Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne ont convenu d'inviter la Commission à présenter un avis sur cette demande d'adhésion. Il s'agit là de progrès notables.

Nous devons tous nous féliciter des progrès réalisés dans le programme de réformes. Ils témoignent de ce que les dirigeants bosniens peuvent faire quand ils travaillent ensemble. Nous devons tous encourager les dirigeants de la Bosnie-Herzégovine à continuer de réaliser des progrès dans ce programme, afin que tous les citoyens puissent bénéficier de la prospérité et de la sécurité assurées par l'intégration euro-atlantique. Dans cet effort, ils n'auront pas de soutien plus solide que le Royaume-Uni.

Toutefois, afin d'accomplir des progrès, des efforts supplémentaires sont requis pour ce qui est d'enregistrer les biens pouvant servir à la défense, ce qui est nécessaire pour que la Bosnie-Herzégovine intègre le Plan d'action pour l'adhésion à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et fasse des progrès relatifs au programme « 5 plus 2 ». Néanmoins, jusqu'à ce que ces efforts soient fructueux, nous restons attachés à la poursuite du rôle du Haut-Représentant et de son bureau.

M. Inzko continue de bénéficier de notre plein appui en sa qualité d'autorité suprême dans le théâtre d'opérations pour l'application des aspects civils de l'Accord-cadre, ce qui comprend le soutien à son utilisation des pouvoirs qu'il tient de l'Accord de Bonn, si la situation l'exige, car en tant que Haut-Représentant, au côté d'EUFOR ALTHEA, il a un rôle vital à jouer en Bosnie-Herzégovine jusqu'à ce que la stabilité et la sécurité y soient fermement ancrées.

M. Moustafa (Égypte) (*parle en arabe*) : D'entrée de jeu, je tiens à exprimer nos remerciements et notre reconnaissance à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, pour l'exposé très complet qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur les faits nouveaux les plus récents survenus en ce qui concerne l'application de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine. L'Égypte lui exprime son plein appui pour la mise en œuvre de son mandat.

L'Égypte se félicite de l'évolution politique positive en Bosnie-Herzégovine pendant la période récente, en particulier l'approbation par l'Union européenne de la demande officielle présentée par les autorités bosniennes en vue de l'adhésion du pays à l'Union. Cela indique que le Gouvernement bosnien persiste pour avancer dans la mise en œuvre des réformes requises en vue de réaliser l'intégration dans les institutions euro-atlantiques, d'une manière qui promeut la stabilité du pays et favorise les efforts de réalisation du développement global auquel aspire la population bosnienne.

En même temps, l'Égypte exprime sa vive préoccupation au sujet de la détérioration du climat politique général en Bosnie-Herzégovine, en particulier après la décision de la Republika Srpska d'organiser un référendum sur la célébration de la « Journée de la Republika Srpska », en contravention de deux décisions de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

Cela a été décrit dans le rapport du Haut-Représentant (S/2016/911, annexe) comme constituant une grave violation par la Republika Srpska de ses obligations en vertu de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de la Constitution de ce pays. Cela est venu s'ajouter à d'autres annonces par les responsables de la Republika Srpska concernant la possibilité d'organiser d'autres référendums, dont un sur le statut de la région.

L'insistance par les responsables des Serbes de Bosnie à ne pas respecter les décisions judiciaires en général démontre un manquement à l'application de l'état de droit et nuit à l'indépendance de la Bosnie-Herzégovine. Cela s'est accompagné d'appels nationalistes lancés par certains partis politiques en Republika Srpska pour la sécession de l'entité serbe de la Bosnie-Herzégovine, en plus d'autres appels pour une redéfinition des frontières intérieures de la République

fédérale. Cela constitue une grave menace pour l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Cela aura des répercussions non seulement en Bosnie-Herzégovine mais également dans l'ensemble de la région des Balkans. Nous invitons donc tous les dirigeants politiques à faire primer les intérêts communs du peuple de Bosnie-Herzégovine sur les intérêts politiques et ethniques limités qui compromettent les chances d'accomplir des progrès et d'assurer la stabilité.

À cet égard, l'Égypte souligne que la persistance de ces défis, si l'ensemble des acteurs politiques en Bosnie-Herzégovine ne s'y attaquent pas sérieusement dans un cadre consensuel global, risque d'anéantir les progrès accomplis au niveau politique depuis la signature de l'Accord de Dayton. Cet Accord reste la référence solide pour instaurer la paix dans la région et le seul moyen d'y garantir la stabilité. À ce sujet, l'Égypte insiste sur la nécessité de respecter la souveraineté et l'unité territoriale de la République de Bosnie-Herzégovine. Toutes les parties doivent également respecter sa Constitution nationale et l'ensemble des décisions de ses autorités judiciaires.

L'Égypte réitère également son plein appui aux efforts déployés par le Gouvernement bosnien pour faire face au danger du terrorisme. Nous sommes prêts à apporter un appui, sous toutes ses formes, afin de lutter contre les courants idéologiques déviants et extrémistes, en particulier pour combattre les discours religieux violents et corriger les idées religieuses fausses.

Enfin, l'Égypte réitère qu'il faut intensifier les efforts en vue de mettre en œuvre le programme « 5 plus 2 » dans son intégralité, et que les Bosniens doivent véritablement s'employer à réaffirmer les notions de coexistence au sein de la société et de consensus politique, et continuer d'avancer sur la voie de la paix. Ces efforts doivent être accompagnés d'un appui international et régional sincère.

Mme Coleman (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant Inzko de ses états de services en assurant la représentation de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine et de sa direction du Bureau du Haut-Représentant en Bosnie-Herzégovine.

Les États-Unis se félicitent de l'adoption unanime, aujourd'hui, de la résolution 2315 (2016). La résolution, entre autres, autorise, en vertu du Chapitre VII de la Charte, la prorogation d'un an du mandat de la mission de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) et de la présence de l'OTAN. Elle réaffirme le pouvoir du Haut-Représentant d'interpréter en dernier ressort la mise en œuvre du volet civil de l'Accord de Dayton, et réaffirme que toute modification de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine doit être effectuée conformément à la procédure qui y est prévue. La résolution démontre que le Conseil de sécurité est uni dans son appui aux accords conclus à Dayton, et à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et indique clairement qu'il appuie ceux qui cherchent à protéger ces droits fondamentaux, y compris le Haut-Répresentant Inzko.

Le rôle du Haut-Représentant, qui a toujours été décisif, a été particulièrement important cette année, certains éléments ayant œuvré contre l'unité que la Bosnie-Herzégovine s'emploie à atteindre depuis plus de 20 ans. Son exposé aujourd'hui montre pourquoi le Conseil doit demeurer vigilant face à ceux qui cherchent à fragiliser l'ordre constitutionnel en Bosnie-Herzégovine. La décision de la Republika Srpska d'organiser un référendum en septembre, en violation d'une décision de la Cour constitutionnelle, montre clairement que le Président de la Republika Srpska, M. Dodik, et d'autres personnages politiques, tentent systématiquement de réduire la compétence des institutions au niveau de l'État. Comme l'a souligné le Haut-Représentant dans son rapport (S/2016/911, annexe), par son rejet direct de la Cour constitutionnelle, la Republika Srpska s'est exclue de facto de la sphère de compétence du système judiciaire, de l'État de Bosnie-Herzégovine, et a donc rejeté fondamentalement la souveraineté de cet État. Comme l'indique également le Haut-Représentant dans son rapport, le référendum est considéré par les observateurs des deux parties comme le prélude possible à une série d'autres référendums sur des questions touchant le statut juridique de la Republika Srpska. Une telle déstabilisation voulue est inacceptable et menace d'entraîner le pays sur une voie instable.

Les États-Unis attendent avec espoir le jour où la Bosnie-Herzégovine réalisera les objectifs et les conditions établies par le Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant et où nous pourrons dire en toute confiance que la Bosnie-Herzégovine s'est pleinement conformée à l'Accord de Dayton et qu'elle est maintenant devenue un État pacifique, viable et engagé de façon irréversible dans la voie de l'intégration européenne. Mais ce jour n'est pas encore arrivé – retardé en partie parce que des discours qui créent des divisions et des actes de déstabilisation de la part de certains éléments en Bosnie-Herzégovine

continuent de fragiliser et de déprécier les institutions essentielles, nécessaires à la réalisation de progrès.

Pour que la Bosnie-Herzégovine fasse de nouveaux progrès concernant les réformes politiques et socioéconomiques, l'adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN, et l'octroi de droits fondamentaux à ses citoyens, notamment le droit de vote à Mostar, toutes les parties doivent faire preuve de détermination. Les États-Unis saluent les efforts soutenus de l'EUFOR ALTHEA et de l'OTAN, par l'intermédiaire de son quartier général à Sarajevo, et appuient sans réserve le renouvellement de leurs mandats. Nous nous félicitons des progrès faits dans la révision de la stratégie de défense de la Bosnie-Herzégovine, et nous attendons avec intérêt ce document, qui fera avancer les réformes dans le secteur de la défense. Néanmoins, ces progrès ne sauraient éclipser le fait que la Republika Srpska continue de refuser l'enregistrement de biens militaires. Nous demandons instamment au Président de la Republika Srpska, M. Dodik, de modérer ses discours et son inaction malvenus sur cette question.

Enfin, nous saluons les progrès accomplis cette année par la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'adhésion à l'Union européenne ainsi que l'attachement du Gouvernement à son programme de réformes. Pour continuer de suivre cette voie, un projet, une volonté politique, la véritable exécution des engagements et, surtout, des compromis et une unité seront nécessaires.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé et d'avoir présenté son rapport détaillé (S/2016/911, annexe) au Conseil, y compris le rapport spécial sur le référendum en Republika Srpska.

En s'appuyant sur l'exposé présenté et les rapports, ma délégation est extrêmement préoccupée par l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine durant la période à l'examen et par la direction que prend le pays. Nous sommes particulièrement inquiets pour la viabilité de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, qui est de plus en plus mis en cause et de moins en moins respecté. Nous savons que les différentes controverses politiques dans le pays remontent à ses clivages ethniques, qu'il s'agisse du différend au sujet des résultats du recensement de 2013, du référendum sur la Journée de la Republika Srpska, de l'incapacité constante d'appliquer la décision de la Cour constitutionnelle de 2010 sur le système électoral de Mostar ou du programme sécessionniste de certains milieux en Bosnie-Herzégovine.

À ce sujet, nous sommes conscients que le Conseil doit absolument envoyer un message uni par la résolution 2315 (2016), en demandant instamment aux parties de respecter leur engagement de coopérer pleinement avec toutes les institutions participant à la mise en œuvre de l'Accord de paix et de réaffirmer que selon l'Accord de paix, la Bosnie-Herzégovine se compose de deux entités, dont l'existence est reconnue juridiquement par sa Constitution.

La Republika Srpska a organisé le 25 septembre le référendum au mépris total de décisions définitives et contraignantes de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Ce référendum représente le dernier acte de défiance en date de la Republika Srpska à l'égard des institutions judiciaires de Bosnie-Herzégovine, en violation de l'Accord-cadre. Il y a déjà eu, dans le passé, des remises en question systématiques de l'appareil judiciaire de l'État de la part de la Republika Srpska, notamment son mépris des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine s'agissant de l'enregistrement de biens pouvant servir à la défense. Plus récemment, le Président de la Republika Srpska a décidé de faire fi de la citation à comparaître que lui a adressée le Bureau du Procureur de Bosnie-Herzégovine concernant le référendum du 25 septembre. Il est tout bonnement inacceptable que la Republika Srpska sélectionne à son gré les décisions de l'appareil judiciaire de l'État auxquelles elle est prête à se plier. De telles actions s'inscrivent en violation de l'Accord de Dayton et de la Constitution de l'État. Elles constituent également un dangereux précédent, en particulier dans le contexte d'une rhétorique sécessionniste et porteuse de divisions et d'une multiplication des attaques contre l'autorité du Haut-Représentant. User de politiques tendancieuses et clivantes est un jeu dangereux joué aux dépens de l'avenir du pays, surtout compte tenu de son histoire traumatique. Nous exhortons donc toutes les parties à renoncer à leurs politiques de division ainsi qu'à leurs objectifs sécessionnistes, et à respecter la Constitution de l'État, les diverses résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et l'Accord de Dayton, dans l'intérêt de la paix et de la stabilité dans la région.

La Malaisie juge encourageantes certaines évolutions positives constatées en Bosnie-Herzégovine durant la période à l'examen. Nous nous félicitons tout particulièrement des progrès que le pays a accomplis sur la voie de l'intégration dans l'Union européenne, qui reste

au coeur des aspirations de la population. La Malaisie accueille tout aussi favorablement l'augmentation des investissements directs étrangers au premier trimestre de 2016. Le Gouvernement doit continuer sans faiblir de mettre en œuvre son programme de réforme, en particulier pour régler la question du chômage des jeunes, lutter contre la corruption, instaurer la bonne gouvernance et renforcer l'état de droit. Il doit continuer de privilégier la croissance économique et le développement, ainsi qu'un avenir prometteur pour tous. Nous saluons également l'attachement que la Bosnie-Herzégovine continue de manifester à la lutte contre l'extrémisme violent, comme en témoigne la condamnation récente de sept personnes pour avoir rejoint ou tenté de rejoindre l'État islamique d'Iraq et du Levant en tant que combattants terroristes étrangers.

Sur la question du retour des réfugiés et des personnes déplacées, nous espérons que les autorités vont faire davantage de progrès afin de créer des conditions politiques, économiques et sociales favorables au rapatriement librement consenti et à la réintégration et réconciliation harmonieuses.

La Malaisie réaffirme qu'il est nécessaire d'intensifier les efforts visant à appliquer intégralement le programme « 5 plus 2 », condition nécessaire de la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Ce programme entend promouvoir la collaboration entre les acteurs politiques et les parties prenantes, plutôt qu'une politique d'antagonisme. Dans l'intervalle, la Malaisie renouvelle son appui robuste au Bureau du Haut-Représentant, tel qu'il a été défini dans l'Accord de Dayton et confirmé dans diverses résolutions du Conseil. Nous condamnons l'intimidation et les menaces de mort dont le Haut-Représentant a été victime et demandons qu'elles fassent l'objet d'une enquête diligente et minutieuse, dans le respect de l'état de droit.

Nous prenons également acte du rôle important que joue, pour la stabilité du pays, la force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Nous accueillons donc favorablement le renouvellement de son mandat et l'unité qu'a montrée le Conseil en adoptant la résolution 2315 (2016).

Pour terminer, la Malaisie réaffirme son attachement à l'indépendance, à la souveraineté, à l'unité nationale et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Voilà longtemps que nous accompagnons cet État dans ses efforts de reconstruction après la guerre et nous continuerons de nous tenir à ses côtés, dans l'optique de consolider le processus d'édification de l'État, une démocratie ouverte à tous, la réconciliation et le progrès économique dans ce pays.

M. Oyarzun Marchesi (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je remercie tout d'abord l'Ambassadeur Valentin Inzko d'avoir présenté son rapport semestriel (S/2016/911, annexe) et, surtout, d'avoir publié un rapport spécial sur le référendum qui s'est tenu en Republika Srpska le 25 septembre.

Je me félicite ensuite de l'adoption de la résolution 2315 (2016), qui proroge d'une année supplémentaire la force multinationale de stabilisation dirigée par l'Union européenne, laquelle joue incontestablement un rôle positif et important à l'appui des efforts déployés par les autorités de la Bosnie-Herzégovine.

Enfin, je souscris à la déclaration que prononcera d'ici peu l'Observateur de l'Union européenne.

L'année 2016 a revêtu une grande importance en Bosnie-Herzégovine et a été marquée par une série de jalons. Mais je me permettrai d'en souligner un en particulier, intervenu le 15 février, pour être précis, lorsque la Bosnie-Herzégovine a présenté sa candidature à l'intégration dans l'Union européenne. Cette date marque le début d'un parcours qui ne sera pas exempt de difficultés, et que l'Espagne connaît bien, mais la Bosnie-Herzégovine peut en être sûre : au final, c'est un chemin qui mène au progrès et à la stabilité. La Bosnie-Herzégovine a déjà fait plusieurs premiers pas importants sur ce chemin qui conduit à l'Union européenne. J'en soulignerai trois.

Le premier est la mise en œuvre du programme de réforme. Le deuxième est l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association; et le troisième est l'adoption, le 23 août, du mécanisme de coordination avec l'Union européenne. Nous nous félicitons de ces mesures, mais pour poursuivre sur une voie positive, il est absolument indispensable que tous les acteurs et les forces politiques concernées se concentrent sur les questions qui préoccupent le plus la population, et y trouvent une solution. Je pense que ce qui préoccupe le plus la population est le respect de l'état de droit, qui est un pilier essentiel et irremplaçable de tout État, et un fondement de l'Union européenne. C'est pourquoi je ne peux que déplorer les décisions qui ont été prises alors qu'elles sont contraires à l'état de droit, contraires à la législation en vigueur, contraires à l'autorité des institutions et, en particulier, contraires à l'autorité de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine

eu égard à sa décision du 17 septembre concernant la convocation et la tenue d'un référendum en Republika Srpska.

L'Espagne appelle tous les acteurs politiques et institutionnels en Bosnie-Herzégovine à respecter l'ordre juridique à toutes les étapes des procédures. De la même manière, nous appelons à abandonner définitivement les discours de division et à condamner sans ambages les incitations à la haine ethnique. À cet égard, les dirigeants politiques des trois communautés ont une responsabilité particulière dans la recherche de la réconciliation et de la coexistence pacifique.

Je ne saurais conclure sans rappeler une nouvelle fois l'appui de l'Espagne au travail du Haut-Représentant et, dans le même temps, notre souhait que soient accomplis le plus rapidement possible les progrès nécessaires à la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions fixés pour la conclusion de son mandat. De même, je tiens à rappeler, puisque c'est la dernière fois que j'interviens sur cette question au Conseil de sécurité, l'appui inconditionnel de l'Espagne à l'intégrité territoriale, à la souveraineté et à l'unité de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que notre conviction que la stabilité de la région tout entière est indissociable de la stabilité politique et du progrès en Bosnie-Herzégovine.

M. Okamura (Japon) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier l'Ambassadeur Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, de son exposé détaillé. Le Japon sait gré au Haut-Représentant de la contribution qu'il continue d'apporter à la paix et la stabilité dans ce pays. Nous nous félicitons également de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016), qui appuie l'application de l'Accord de Dayton.

L'Accord de Dayton était le meilleur et le plus judicieux choix que la communauté internationale pouvait faire en 1995. Je me souviens avoir été frappé par ce que j'ai vu lorsque je me suis rendu à Sarajevo en 1999 en ma qualité de Chef des affaires politiques de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo. En plus des ravages causés par la guerre, j'ai constaté une absence totale de communication, cinq ans après la signature de l'Accord. Il n'y avait aucun contact entre la ville de Pale, en Republika Srpska – située à 13 kilomètres de Sarajevo, de l'autre côté de la montagne –, et Sarajevo. Je me souviens qu'à cette époque, je nourrissais l'espoir que les tensions ethniques disparaîtraient au fil du temps grâce aux efforts de toutes les parties pour régler ce problème très difficile.

En tant que membre du Conseil de mise en œuvre de la paix, le Japon a contribué à l'application de l'Accord de paix en mettant l'accent sur des relations fondées sur la réciprocité entre les différents groupes ethniques. Depuis l'effondrement de l'ex-Yougoslavie, la région des Balkans a continué d'être marquée par des tensions ethniques. Lorsque j'étais au Kosovo, l'opinion dominante était que l'Accord de Dayton avait jeté les fondements d'une stabilité provisoire et nous pensions qu'à long terme, les frontières du Kosovo deviendraient inutiles et n'auraient plus de raison d'être, suite à son intégration régionale au sein de l'Union européenne. Par conséquent, le Japon se félicite de la décision prise par le Conseil des affaires générales de l'Union européenne d'accepter la demande d'adhésion à l'Union européenne de la Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons également de l'approbation par le Conseil d'administration du Fonds monétaire international d'un mécanisme élargi de crédit en faveur de la Bosnie-Herzégovine, ce qui permettra de renforcer la stabilité économique.

Nous sommes néanmoins déçus par des agissements qui exacerbent les divisions ethniques et vont à l'encontre de la vision de l'Accord de Dayton. Le Japon est particulièrement préoccupé par l'incidence que le référendum en Republika Srpska aura sur la stabilité du pays. Ce référendum a été organisé en violation des décisions de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine.

Comme elle l'a fait au cours de ces 25 dernières années, la communauté internationale doit continuer à proposer une vision en vue du règlement du problème des tensions ethniques qui sévissent dans la région. L'avenir passe par la réconciliation, et non par les affrontements. L'avenir passe par l'intégration, y compris l'intégration du marché, et non par la sécession. Les États Membres doivent encourager la réconciliation et éviter d'exacerber les tensions ethniques. Le Conseil de sécurité doit s'exprimer d'une seule voix pour encourager le dialogue entre les différents groupes ethniques.

Le Bureau du Haut-Représentant continue de jouer un rôle essentiel en faveur de la paix et de la stabilité de la Bosnie-Herzégovine. Le Japon continuera d'appuyer pleinement l'Ambassadeur Inzko et son Bureau à cette fin.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de son exposé.

La Bosnie-Herzégovine est un pays important des Balkans. Il est dans l'intérêt de la communauté internationale en général et des États de la région en particulier de maintenir la paix et la stabilité, de promouvoir un développement socioéconomique coordonné et d'assurer une coexistence harmonieuse entre tous les groupes ethniques. La communauté internationale doit adopter une approche équilibrée et prudente en ce qui concerne la Bosnie-Herzégovine et prendre en compte les points de vue et les préoccupations de toutes les parties concernées.

La Chine se félicite des progrès réalisés par la Bosnie-Herzégovine en matière de réconciliation nationale, de promotion du développement économique et de renforcement de l'état de droit. Nous constatons que le pays est toujours confronté à des difficultés et à des défis dans sa quête de la stabilité nationale et du développement. Nous espérons que les membres de tous les groupes ethniques au sein du pays mettront tout en œuvre pour consolider les acquis engrangés dans le cadre du processus politique, dialoguer afin de régler leurs différends, mettre en œuvre l'Accord de paix de Dayton et continuer de progresser dans tous les domaines afin que les membres de tous les groupes ethniques constituant le pays puissent jouir des dividende de la paix.

La Chine respecte l'indépendance, la souveraineté, l'unité nationale et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine. Nous respectons les choix que le peuple bosniaque a faits en ce qui concerne l'avenir de son pays et nous appuyons le souhait des membres de tous les groupes ethniques de la Bosnie-Herzégovine à vivre harmonieusement et à s'engager ensemble sur la voie du développement. Nous saluons les efforts déployés par le Haut-Représentant Inzko à l'appui du processus politique en Bosnie-Herzégovine. Nous espérons qu'il continuera de jouer un rôle positif dans la promotion de l'application de l'Accord de paix de Dayton, conformément à son mandat.

La Chine se félicite de l'adoption de la résolution 2315 (2016), qui proroge le mandat de l'EUFOR ALTHEA, la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne. Nous espérons que l'EUFOR ALTHEA continuera de coopérer étroitement avec la Bosnie-Herzégovine et jouera un rôle constructif pour préserver la paix et la stabilité dans le pays. La Chine est prête à travailler en collaboration avec la communauté internationale pour continuer à contribuer à l'instauration durable de la paix, de la stabilité et du développement en Bosnie-Herzégovine.

M. Lucas (Angola) (*parle en anglais*) : Nous souhaitons la bienvenue au Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, et nous le remercions d'avoir présenté son cinquantième rapport (S/2016/911, annexe) au Conseil de sécurité. Nous saluons ses efforts en faveur de l'application de l'Accord-cadre général pour la paix et de la consolidation de la paix en Bosnie-Herzégovine. Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016), qui proroge pour une nouvelle période de 12 mois le mandat de la force multinationale de stabilisation EUFOR ALTHEA, dont l'action est centrée sur le renforcement des capacités et la formation et qui contribuera à la capacité de dissuasion des autorités de la Bosnie-Herzégovine.

L'Angola est pleinement engagé à respecter et à appuyer l'unité, l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine et l'Accord-cadre général pour la paix. Dans notre déclaration, nous nous concentrerons essentiellement sur trois questions : le climat politique général, les défis liés à l'Accord-cadre général et l'absence de coopération avec le Haut-Représentant.

Nous sommes préoccupés par le climat politique qui règne en Bosnie-Herzégovine. L'organisation, en septembre, d'un référendum par les autorités de la Republika Srpska va à l'encontre de la décision de la Cour constitutionnelle qui stipule que tout référendum doit être mené conformément à la Constitution du pays, et respecter l'Accord-cadre général. Les autorités de la Republika Srpska doivent respecter les décisions de la Cour constitutionnelle et éviter d'organiser des élections unilatérales qui pourraient porter atteinte à la paix et à la stabilité du pays.

Nous nous félicitons de la tenue d'élections locales pacifiques en octobre. Il s'agit d'un pas important vers la consolidation de la paix et des institutions démocratiques dans le pays. Bien que les élections se soient déroulées dans le calme dans l'ensemble, elles ont été marquées par des incidents interethniques, des irrégularités et des troubles dans certains bureaux de vote. Il faut mener à bon terme le processus électoral et organiser le scrutin dans les localités où il n'a pas eu lieu. Nous exhortons les autorités de Bosnie-Herzégovine à créer des conditions politiques et socioéconomiques favorables au rapatriement et à la réintégration

volontaires des réfugiés et des personnes déplacées dans leurs territoires et communautés d'origine tout en renforçant la réconciliation et la cohésion sociale en vue de consolider la paix, la réconciliation et le pardon.

S'agissant des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, nous sommes très préoccupés par les déclarations de hauts responsables remettant en cause l'intégrité territoriale du pays. Les provocations des autorités de la Republika Srpska, telles que l'hommage rendu à des criminels de guerre, doivent être condamnées par tous. Ces déclarations et agissements menacent l'Accord-cadre général pour la paix, de même que la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. Ils contribuent à saper la cohésion d'une société multiethnique, ainsi que l'unité du pays et la réconciliation nationale. En phase avec la résolution 2315 (2016), nous réaffirmons que la Bosnie-Herzégovine est formée de deux entités en vertu de la Constitution, et que tout amendement à la Constitution doit être conforme aux procédures qu'elle prescrit.

Pour ce qui est de l'absence de coopération avec le Haut-Représentant, nous rejetons la décision des autorités de la Republika Srpska de lui refuser l'accès aux informations et documents, conformément à l'annexe 10 de l'Accord-cadre général, et nous leur demandons de lui accorder cet accès, comme demandé par son Bureau, afin qu'il puisse s'acquitter des tâches s'inscrivant dans son mandat.

En conclusion, nous félicitons l'Union européenne de l'appui qu'elle fournit à la Bosnie-Herzégovine dans les secteurs de la sécurité et de la défense et pour la mise en œuvre des réformes menées dans les domaines socioéconomiques, de l'état de droit et de la fonction publique. Nous demandons à l'Union européenne de continuer d'aider ce pays à surmonter les défis qui persistent et à mettre en œuvre les réformes nécessaires. L'adoption aujourd'hui de la résolution 2315 (2016) reflète cet engagement. Enfin, nous demandons à la communauté internationale, et aux Nations Unies en particulier, de continuer d'aider la Bosnie-Herzégovine à mettre pleinement en œuvre l'Accord de paix, qui est essentiel pour la stabilité, la paix, la sécurité et le bien-être des populations de Bosnie-Herzégovine et de toute la région des Balkans.

M. Safronkov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Tout d'abord, nous remercions nos collègues du Royaume-Uni de l'approche constructive qu'ils ont adoptée durant les consultations et de leur volonté de tenir compte de nos principales préoccupations, ce qui nous a permis d'appuyer aujourd'hui la résolution 2315 (2016) autorisant le renouvellement de la force multinationale de stabilisation en Bosnie-Herzégovine conduite par l'Union européenne, l'opération ALTHEA.

Après avoir examiné de façon détaillée les rapports de M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, nous sommes contraints de conclure qu'à l'instar des précédents rapports similaires , ils n'essayent pas d'évaluer objectivement ce qui se passe dans le pays. Nous regrettons que malgré nos appels et nos mises en garde répétés, le Haut-Représentant, dans ses actions et ses déclarations publiques, ne prête visiblement pas suffisamment d'attention aux tâches les plus fondamentales, à savoir encourager le dialogue intra-Bosniens et renforcer la confiance interethnique. Nous avons la nette impression que le principe directeur de M. Inzko est devenu un credo anti-Serbes, créant ainsi des ruptures artificielles entre les peuples de Bosnie-Herzégovine, alors que l'objectif principal doit être de les unir. Au lieu de poursuivre ces priorités qui nous semblent évidentes, le Haut-Représentant glisse de plus en plus vers une polémique politisée dominée par ses sympathies et ses antipathies personnelles. Nous réitérons que ce que nous voulons voir dorénavant dans ses rapports, ce n'est pas un flot d'émotions dictées par la conjoncture mais une tentative, au moins, de procéder à une analyse impartiale de la situation qui, nous en sommes fermement convaincus, serait utile à tous les membres du Conseil de sécurité.

S'agissant des documents que M. Inzko a présentés au Conseil, nous ne pouvons pas accepter les interprétations tendancieuses, et faites hors contexte, du référendum organisé par la Republika Srpska le 25 septembre sur son principal jour férié, la Journée de la Republika Srpska. Nous estimons qu'un plébiscite organisé sur une question relevant des prérogatives constitutionnelles de la Républika Srpska ne menace en aucun cas l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Bosnie-Herzégovine. Il ne sert à rien de créer des problèmes artificiels. En outre, les décisions prises le 25 octobre par les autorités de la Republika Srpska qui, après que l'électorat a exprimé son opinion, a promulgué une nouvelle loi sur la Journée de la Republika Srpska – attestent sans ambiguïté de la disposition de Banja Luka à affirmer la nature laïque et non discriminatoire de ce jour férié.

Les membres du Conseil de sécurité peuvent prendre connaissance de ces faits utiles et d'autres dans le rapport de fond du Gouvernement de la Republika Srpska que nous recommandons habituellement à nos collègues de lire, et en prendre note, car il permet d'avoir une compréhension objective de la situation en Bosnie-Herzégovine, du fait notamment que pour certaines raisons, les rapports du Haut-Représentant ne mentionnent pas, à dessein, ces mesures prises par la Républika Srpska. Et les abus des organes judiciaires indépendants du Gouvernement central ne sont simplement pas conformes.

La crédibilité des autorités judiciaires à l'échelle de l'État bosnien doit uniquement se fonder sur l'amélioration de leur professionnalisme et leur impartialité et la conduite à terme du processus de retrait des spécialistes étrangers du personnel des juridictions supérieures qui, par définition, doivent être nationales et indépendantes. Pour ce faire, la solution est de mener une réforme approfondie du système judiciaire sur les meilleures bases possibles, qui doivent être établies collectivement par les Bosniens eux-mêmes, loin de toutes pressions, de l'imposition de modèles pré-constitués ou d'ingérence extérieure.

Nous croyons que le principe du transfert de responsabilité de tous les processus du pays aux autorités bosniennes doit déterminer l'approche de la communauté internationale concernant les questions traitées actuellement par la Bosnie-Herzégovine, qu'il s'agisse de la publication des résultats du recensement, de la mise en œuvre des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme dans la célèbre affaire *Sejdiç et Finci* ou de la tenue d'élections municipales à Mostar. C'est pourquoi nous n'avons eu de cesse de plaider en faveur de la fermeture dès que possible des éléments restants de la présence internationale en Bosnie-Herzégovine, comme l'ont demandé le Haut-Représentant et « les pouvoirs de Bonn », qui n'ont plus lieu d'être. Nous devons rappeler que dans ses derniers rapports, le Haut-Représentant se répand en paroles sur l'importance de respecter les décisions des structures d'État bosniennes, mais il n'a pas toujours été scrupuleux. En 2011, mû par des ambitions à court terme, il a suspendu l'application de la décision de la Commission électorale centrale de Bosnie-Herzégovine, infligeant ainsi un coup mortel à sa position d'organe crucial pour le fonctionnement de la démocratie dans le pays. Et nous savons tous quelles ont été les conséquences lamentables de cette mesure. Ce volontarisme vis-à-vis de la loi s'est avéré inefficace il y a cinq ans et serait encore plus inapproprié à l'avenir.

Nous voudrions encore une fois appeler l'attention sur le fait qu'aussi bien dans ses rapports que dans la pratique, M. Inzko n'accorde que peu de place à la mise en œuvre du porgramme « 5 plus 2 », adopté il y a presque 10 ans comme l'une des conditions préalables à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Nous pensons qu'il doit accorder de nouveau toute son attention à la mise en œuvre de ce programme. Et la question des relations de la Bosnie-Herzégovine avec l'Union européenne et l'OTAN, qui n'a rien à voir avec le mandat de Dayton du Haut-Représentant et qui détourne les ressources limitées de son Bureau, doit au contraire être abandonnée immédiatement. Nous sommes fondamentalement opposés à toutes tentatives extérieures visant à influencer le choix souverain de l'État indépendant qu'est indiscutablement la Bosnie-Herzégovine.

Nous notons qu'après une série de rappels persistants, les rapports du Haut-Représentant commencent à parler de la lutte contre le terrorisme en Bosnie-Herzégovine. Cependant, nous espérons que les futurs rapports aborderont cette question de manière appropriée, car le terrorisme islamique pose une menace réelle à la sécurité de la Bosnie-Herzégovine et des pays voisins, contrairement à un sujet qui occupe une grande partie de l'attention de M. Inzko – la démagogie antiserbe. M. Inzko a affirmé que cette démagogie avait atteint son apogée. En outre, dans un entretien accordé le 1er novembre à un correspondant du *Wall Street Journal*, il a suggéré que la communauté occidentale devait revoir son opinion en ce qui concerne le Président actuel. Il a déclaré :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

> « Il était l'espoir de l'Occident … Dodik est en train de construire son propre empire … La communauté occidentale devrait envisager de le démettre de ses fonctions. »

(*l'orateur reprend en russe*)

Mais un responsable international de ce niveau, dont la règle d'or doit être de se montrer objectif, neutre et impartial, peut-il se permettre un tel commentaire? Nous estimons que la situation en Bosnie-Herzégovine n'est pas aussi grave qu'on le laisserait paraître. À titre d'exemple, nous tenons à souligner que les élections municipales tenues le 2 octobre se sont dans l'ensemble déroulées normalement, et nous souhaitons plein succès aux représentants qui vont prendre leurs fonctions au niveau local.

La Fédération de Russie, qui est une garante de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine de 1995, continuera de contribuer à sa bonne mise en œuvre, notamment en garantissant une égalité véritable pour les trois peuples constitutifs et en défendant les compétences étendues des entités, conformément aux accords de Dayton-Paris. Nous continuerons de consolider un partenariat fructueux avec la Bosnie-Herzégovine à tous les niveaux de pouvoir.

M. Lamek (France) : Je vais commencer par remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine pour sa présentation. Je m'associe à l'intervention qui sera prononcée tout à l'heure par l'observateur de l'Union européenne.

La France se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016). Celle-ci montre que l'ensemble des membres du Conseil partagent les mêmes principes cardinaux à l'égard de la Bosnie-Herzégovine : le soutien à la présence de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne (EUFOR Althea) dans l'attente de l'examen stratégique qui sera réalisé à l'automne prochain par le Service européen pour l'action extérieure; le respect de l'aspiration de l'ensemble des composantes du pays en faveur d'une perspective européenne; et le rappel de la nécessité impérieuse que tous respectent les principes et les institutions mis en place par les accords de Dayton-Paris.

L'unité du Conseil autour de ce socle commun envoie un signal de paix dans la région. Elle rappelle que la communauté internationale s'accorde pour soutenir l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, qui ne saurait être remise en cause par l'une de ses entités, ainsi que pour respecter les choix de ce pays, pourvu qu'ils s'inscrivent dans le respect du droit international et du cadre fixé par les accords de paix.

Plus de 20 ans après leur signature, les accords de Dayton-Paris continuent de constituer la clef de voûte de la stabilité institutionnelle en Bosnie-Herzégovine. À cet égard, nous ne pouvons que déplorer, comme l'ont fait beaucoup d'orateurs avant moi, le choix des autorités de la Republika Srpska de tenir fin septembre un référendum sur la question de la Journée de la Republika Srpska, en contradiction avec sa suspension par la Cour constitutionnelle de l'État de Bosnie-Herzégovine et, de ce fait, avec la Constitution, partie intégrante des accords de paix, qui prévoit que les décisions de la Cour revêtent un caractère contraignant et définitif. Cette décision a conduit à une escalade inutile des tensions entre les communautés et a ravivé le souvenir des divisions du passé. Nous regrettons également que les élections locales du 2 octobre dernier n'aient pas pu avoir lieu dans la ville de Mostar, faute de compromis sur son statut. Les habitants de Mostar ne peuvent être ainsi privés pendant près de huit ans de leur droit à choisir leurs représentants.

La France ne conteste pas la possibilité de mener au sein des entités un débat sur la définition des jours fériés, ni les aspirations de certains à améliorer le fonctionnement de l'État central. Elle rappelle toutefois que toute solution viable ne peut passer que par un dialogue de bonne foi entre les différentes composantes de l'État de Bosnie-Herzégovine – État central et entités – dans le respect des règles constitutionnelles. Nous appelons ainsi toutes les parties à coopérer avec les institutions mentionnées dans l'accord de paix, notamment la Cour constitutionnelle de l'État de Bosnie-Herzégovine, le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et le Haut-Représentant. Ce dernier a un rôle crucial à jouer pour favoriser la tenue d'un dialogue apaisé au quotidien entre les différentes communautés et les différentes entités. Les responsables politiques doivent également être à la hauteur de leurs responsabilités. Nous les appelons à abandonner les rhétoriques surannées de division.

Pour autant, malgré ses fragilités, nous restons convaincus que la situation en Bosnie-Herzégovine demeure aujourd'hui favorablement engagée sur le chemin de la normalisation. Notre objectif pour les prochaines années reste, sans remettre en cause les principes fondateurs des accords de Dayton-Paris, de faire évoluer la présence internationale afin que celle-ci soit pleinement adaptée aux réalités du moment.

La France se félicite que la perspective européenne constitue aujourd'hui le principal moteur de développement et de consolidation du pays. Le dépôt en février dernier par la Bosnie-Herzégovine de sa candidature à l'adhésion à l'Union européenne reflète le soutien massif à cette perspective au sein du pays. Dans ce nouveau contexte, l'Union européenne continuera plus que jamais à accompagner les autorités de Bosnie-Herzégovine dans la mise en œuvre des réformes répondant aux aspirations économiques et sociales de la population. Le Programme de réforme adopté l'an passé est à cet égard central. Nous nous félicitons qu'il ait d'ores et déjà fourni de premiers résultats concrets, comme l'adoption de nouvelles législations sur le travail

au niveau des entités. Nous encourageons les autorités bosniennes à tous les niveaux à intensifier leurs efforts en matière de réformes au bénéfice de la population du pays et dans le cadre de l'avancement de la Bosnie-Herzégovine sur la voie du rapprochement européen.

La mission de l'Union européenne, EUFOR Althea, continuera également son action afin de permettre aux forces de sécurité bosniennes d'opérer de manière autonome et de participer ainsi à la consolidation d'une société pacifiée et tournée vers l'avenir. Elle fera l'objet à l'automne prochain, comme je l'ai dit, d'un examen stratégique interne à l'Union européenne, qui devra permettre d'élaborer des options pour son évolution dans les années à venir, en tenant compte des avancées de la Bosnie-Herzégovine sur la voie du rapprochement européen.

Vingt ans après avoir connu l'horreur de la guerre, la Bosnie-Herzégovine avance aujourd'hui dans la bonne direction, avec le soutien de l'Union européenne et de ses autres partenaires. La responsabilité de la communauté internationale, et notamment du Conseil, est de l'encourager dans cette voie. L'unanimité dont nous avons fait preuve ce matin en adoptant la résolution 2315 (2016) y contribue sans aucun doute.

M. Vitrenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine s'associe aux autre membres du Conseil pour saluer l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016). Nous remercions la délégation britannique d'avoir préparé ce texte, et nous sommes disposés à continuer de collaborer sur cette question, notamment en tant que membre du Groupe de coordination et de rédaction pertinent.

L'Ukraine s'associe également à la déclaration qui sera prononcée au nom de l'Union européenne.

Je tiens à exprimer l'appréciation de ma délégation au Haut-Représentant, Valentin Inzko, pour la manière dont il dirige le Bureau du Haut-Représentant et pour sa contribution à l'application de l'Accord de paix. Je tiens à souligner qu'en dépit des tentatives d'un membre du Conseil de remettre en question les compétences, définies en vertu des dispositions de l'Accord de paix déjà mentionné, c'est au Haut-Représentant que revient le dernier mot en ce qui concerne l'interprétation de l'Accord relatif au dispositif civil d'application de l'Accord de paix.

Nous sommes alarmés par la dégradation de la situation politique en Bosnie-Herzégovine. De graves désaccords entre les parties persistent sur de nombreuses questions importantes, raison pour laquelle la Bosnie-Herzégovine n'a pas été en mesure de satisfaire aux exigences du programme « 5 plus 2 » requises pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Lors de la précédente séance du Conseil de sécurité sur la question en mai (voir S/PV.7688), la majorité des membres du Conseil, y compris ma délégation, se sont déclarés préoccupés par les déclarations faites par les autorités de la Republika Srpska sur la possibilité d'organiser des référendums. Ma délégation a ensuite souligné que tout référendum qui contredit les dispositions de la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et l'Accord de Dayton est illégitime. Malheureusement, les appels lancés par les membres du Conseil sont tombés dans l'oreille d'un sourd. L'Ukraine condamne fermement l'organisation d'un référendum par les autorités de la Republika Srpska en violation flagrante de deux décisions définitives et contraignantes de la Cour constitutionnelle.

Je suis entièrement d'accord avec le Haut-Représentant : cette décision provoque des tensions inutiles, constitue un grave défi pour l'état de droit et est lourde de conséquences pour la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine. Nous partageons également pleinement la préoccupation du Haut-Représentant quant à la décision de décorer plusieurs criminels de guerre condamnés par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie. Le référendum s'inscrit dans le droit fil de la politique menée par la Republika Srpska pour remettre en cause la souveraineté et l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, y compris par le biais de menaces de sécession.

Dans ce contexte, il est regrettable que, malgré le fait évident que le référendum constitue une évolution exceptionnellement dangereuse pour la région, un membre du Conseil défende cette décision et appuie les dirigeants des Serbes de Bosnie dans leur mépris de l'autorité des organes centraux de la Bosnie-Herzégovine. De fait, les autorités de la Republika Srpska abusent du statut spécial accordé à leur entité par l'Accord de Dayton. Au lieu de respecter pleinement l'Accord de paix dans l'intérêt de tous, ils ont affaibli l'État commun, bloquant ainsi le développement politique et économique de la Bosnie-Herzégovine.

C'est une politique irresponsable – irresponsable à l'égard de l'État de Bosnie-Herzégovine et de la population de la Republika Srpska, qui vit dans un isolement auto-imposé. Qu'on se l'imagine, une nouvelle génération de personnes a grandi dans le pays

depuis 1995, et nombre d'entre elles ne sont jamais sorties de la Republika Srpska. Il y a plusieurs ponts célèbres en Bosnie-Herzégovine, notamment le vieux pont de Mostar et le pont sur la Drina à Višegrad, qu'Ivo Andrić a mentionné dans son ouvrage *Le Pont sur la Drina* :

> « De tout ce que l'homme dans son élan vital élève ou construit, il n'est rien à mes yeux de mieux ni de plus précieux que les ponts. Ils ont plus d'importance que les maisons, un caractère plus sacré, parce que plus commun à tous, que les temples. Ils appartiennent à tout le monde, sont identiques et utiles à tout un chacun, ils sont toujours construits de manière réfléchie, à la croisée du plus grand nombre des besoins humains, ils possèdent plus de permanence que toute autre construction et ne servent aucune fin qui soit secrète ou maligne. »

Ayant ce message d'Ivo Andrić à l'esprit, je pense qu'il est plus important de construire de nouveaux ponts en Bosnie-Herzégovine que de brûler ceux qui existent.

Je voudrais rappeler aux autorités de la Republika Srpska que tout référendum doit être mené d'une manière qui soit compatible avec la Constitution de la Bosnie-Herzégovine et ne peut pas violer l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et ses annexes.

L'Ukraine voudrait également réaffirmer son ferme attachement à la souveraineté et à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine, et exhorte les parties à éviter toute autre déclaration et action qui pourraient rendre la situation encore plus difficile.

Sur une note positive, l'Ukraine se félicite des progrès réalisés dans le processus d'intégration de la Bosnie-Herzégovine au sein de l'Union européenne (UE), qui sont reflétés dans les conclusions du Conseil européen du 20 septembre 2016. Nous estimons que la décision de l'UE de présenter un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'UE est une étape importante vers l'intégration européenne de ce pays. Il est essentiel de poursuivre les efforts visant à mettre en œuvre le Programme de réforme, qui porte sur des questions socioéconomiques, l'état de droit et les réformes de l'administration publique. Il est tout aussi important de faire des progrès en ce qui concerne le fonctionnement de l'appareil judiciaire, la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, et la lutte contre la radicalisation et le terrorisme.

L'Ukraine se félicite de la volonté de l'Union européenne, confirmée dans les conclusions des Ministres des affaires étrangères de l'UE le 17 octobre, de continuer à jouer un rôle militaire exécutif pour aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un climat de sûreté et de sécurité dans le cadre d'un nouveau mandat du Conseil de sécurité. À cet égard, nous notons également avec satisfaction la requête de l'UE tendant à ce que le Haut-Représentant présente un examen stratégique en automne 2017, qui servira de base à une discussion sur les options envisageables pour l'avenir de l'opération. Il est extrêmement important d'intensifier les efforts et de mettre pleinement en œuvre le programme « 5 plus 2 ».

Dans l'intervalle, il est essentiel de soutenir les mesures et les réformes nécessaires pour atteindre ce jalon important et fournir tout l'appui nécessaire au Haut-Représentant dans l'exercice de son mandat.

M. Rosselli (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, de son exposé de ce matin.

Je voudrais commencer en soulignant l'attachement de l'Uruguay au principe de l'intégrité territoriale des États, consacré dans la Charte des Nations Unies. L'Uruguay réaffirme son appui à la Bosnie-Herzégovine dans la consolidation de son unité et dans l'exercice de sa souveraineté.

Le respect des institutions et de la légalité est la voie à suivre pour parvenir à une Bosnie-Herzégovine stable, dans laquelle les communautés qui la composent vivent ensemble en harmonie. Dans ce contexte, l'Uruguay attache la plus grande importance à l'état de droit et à l'autorité des institutions créées par l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, et estime donc qu'il est essentiel de rester attaché au plein respect de l'Accord de Dayton de 1995. Nous exhortons toutes les parties, y compris la communauté internationale, à appuyer tous les efforts visant à promouvoir la paix et la stabilité en Bosnie-Herzégovine, ce qui aura également une incidence sur la stabilité dans la région tout entière.

Je voudrais lancer ici un appel aux acteurs politiques bosniens pour qu'ils se conduisent de manière responsable et participent à un dialogue constructif qui leur permettra de surmonter leurs divergences et de se concentrer sur la réconciliation nationale et sur la réalisation d'objectifs communs, afin que la Bosnie-Herzégovine devienne un pays prospère et solide.

Le rapport du Haut-Représentant (S/2016/911, annexe) fait état de peu de progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions restants fixés par le Comité directeur du Conseil de mise en œuvre de la paix pour la fermeture du Bureau du Haut-Représentant. Pour cette raison, je voudrais dire une fois encore combien il importe de poursuivre les travaux et de continuer à avancer afin de progresser dans la réalisation du programme « 5 plus 2 ».

Malgré l'absence d'améliorations dans certains domaines, la Bosnie-Herzégovine a progressé dans d'autres, ce qui doit être souligné. Je tiens, en particulier, à noter le climat de sécurité et de stabilité, qui a régné pendant la période à l'examen malgré la rhétorique incendiaire et a permis le déroulement pacifique des élections locales d'octobre.

La Bosnie-Herzégovine a fait des progrès dans la mise en œuvre de son programme de réforme, adopté en juillet 2015, qui met l'accent sur les problèmes socioéconomiques touchant directement ses citoyens, et a pris un certain nombre de mesures en vue de l'intégration au sein de l'Union européenne (UE) avec la signature du protocole sur l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association et l'adoption du mécanisme de coordination avec l'UE.

La communauté internationale doit continuer d'appuyer le processus de consolidation des accords de paix. Nous nous félicitons particulièrement du travail réalisé par la Force de maintien de la paix de l'Union européenne, l'opération Althea, qui représente une garantie de stabilité politique et sociale dans le pays. Il est essentiel que les autorités de Bosnie-Herzégovine continuent de coopérer avec le Bureau du Haut-Représentant jusqu'à la fin de son mandat, une fois que le programme « 5 plus 2 » aura été mené à bien.

Je réaffirme l'engagement de l'Uruguay et son souhait de voir une Bosnie-Herzégovine stable et souveraine, qui intègre harmonieusement tous ses citoyens et met l'accent sur leur bien-être commun.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Avant tout, nous tenons à remercier le Haut-Représentant chargé d'assurer le suivi de l'application de l'Accord de paix relatif à la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, pour son exposé, et à l'assurer une fois encore de notre plein appui à ses travaux sur la question.

La République bolivarienne du Venezuela réaffirme une fois encore qu'elle soutient et respecte sans réserve la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine. Étant donné qu'il s'agit de l'un des éléments fondamentaux de la Charte des Nations Unies, nous estimons que c'est un principe qui ne peut être enfreint en aucune circonstance. Nous sommes d'avis que la communauté internationale doit continuer d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord-cadre général de 1995 pour la paix en Bosnie-Herzégovine comme moyen de contribuer à un règlement pacifique des différends entre les parties prenantes concernées.

Aujourd'hui plus que jamais, à un moment où les tensions dans la région sont à la hausse, nous soulignons l'importance d'une respect clair et sans équivoque de l'Accord de Dayton. De plus, nous devons garder à l'esprit qu'il incombe au peuple de Bosnie-Herzégovine de diriger les efforts qui concernent l'avenir du pays. Les groupes ethniques doivent ainsi continuer d'œuvrer ensemble dans le cadre d'un dialogue en faveur de la paix, des droits de l'homme, de la coopération et du développement économique et social, en mettant de côté, une fois pour toutes, les tensions et les affrontements qui ont pesé sur la région pendant les années 1990.

Dans ce contexte, et sur la base des principes de l'impartialité, de la transparence et du travail constructif, le Haut-Représentant doit continuer de jouer un rôle de soutien pour promouvoir ces efforts et trouver un terrain d'entente entre les parties grâce à un dialogue fondé sur des approches équilibrées et prudentes et ancré dans une vision constructive, laissant de côté les critiques qui exacerbent les animosités, et dans lequel il soit tenu compte des vues et opinions de toutes les parties prenantes.

La Force multinationale de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine accomplit ses tâches dans le cadre du mandat qui lui a été confié, en collaboration avec les autorités, afin de garantir à toutes les communautés ethniques un environnement sûr. Notre pays se réjouit donc de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016), qui reconduit le mandat de la Force pour 12 mois.

S'agissant de la lutte contre le terrorisme, il faut noter que le Secrétaire général fait référence, dans son rapport (S/2016/501), au phénomène des combattants terroristes étrangers et aux peines prononcées contre plusieurs citoyens accusés d'avoir rejoint ou tenté de rejoindre l'État islamique d'Iraq et du Levant. Notre pays appuie les initiatives qui visent à prévenir et combattre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses

manifestations, initiatives qui doivent s'accompagner de stratégies efficaces de lutte contre l'exclusion sociale, la pauvreté, la violence et les idéologies intolérantes, en vue de faire reculer la radicalisation et en insistant en particulier sur les jeunes. Par ailleurs, nous devons œuvrer à l'application effective des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale qui interdisent de verser des fonds, de dispenser des entraînements et de transférer des armes à de tels groupes.

En ce qui concerne la lutte contre l'impunité, nous soutenons les travaux du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, qui a été créé pour juger les auteurs des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises durant le conflit armé dans les territoires de l'ex-Yougoslavie. De plus, nous réaffirmons notre solidarité et notre appui à la Bosnie-Herzégovine pour son engagement ferme d'œuvrer pour la paix et la stabilité dans le pays au profit de ses citoyens. Nous sommes convaincus que le respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance politique est essentiel pour atteindre ces objectifs.

Enfin, nous invitons toutes les parties à redoubler d'efforts pour améliorer la confiance et travailler ensemble dans le cadre du droit international, démarche qui s'impose pour aboutir à une solution juste et durable au bénéfice des parties et de toute la région.

Mme Schwalger (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je souhaite moi aussi la bienvenue au Haut-Représentant Inzko et au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine.

Nous nous félicitons que le Conseil ait aujourd'hui reconduit l'autorisation donnée à la présence militaire de l'Union européenne (UE) en Bosnie-Herzégovine. La mission dirigée par l'UE continue de jouer un rôle important dans le concours apporté aux efforts de la Bosnie-Herzégovine qui visent à maintenir la sûreté et la sécurité. Elle pourvoit aussi au renforcement des capacités pour aider à faire en sorte que la Bosnie-Herzégovine dispose des outils dont elle a besoin pour contrer les menaces pesant sur sa sécurité.

Comme nous l'avons entendu ce matin, la Bosnie-Herzégovine a continué d'enregistrer des progrès notables dans la réalisation de son objectif de devenir membre de l'UE, depuis la dernière fois que le Conseil a examiné la situation dans le pays (voir S/PV.7688). En septembre, un autre jalon a été franchi lorsque la Commission européenne a été priée d'évaluer la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine. Bien que la route soit encore longue, c'est un nouveau signe de ce que la Bosnie-Herzégovine peut accomplir lorsque ses dirigeants s'unissent au service d'un objectif commun. Nous souhaitons au pays de réussir dans sa quête d'intégration au cours des mois et des années à venir.

Nous accueillons avec satisfaction les avancées obtenues par la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne son programme de réforme. Ce programme constitue un plan d'étapes pour renforcer l'administration publique et améliorer le climat socioéconomique. Néanmoins, pour maintenir l'élan imprimé à sa mise en œuvre, il faudra de la persévérance et de la détermination face à des décisions difficiles.

Alors que la Bosnie-Herzégovine cherche à rejoindre l'UE, nous attendons avec intérêt que les partenaires régionaux et internationaux appuient l'exécution du programme de réforme dans l'intérêt de tous les citoyens du pays. Nous espérons également voir une accélération des progrès dans la réalisation des cinq objectifs et des deux conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, le Haut-Représentant a fait état d'agissements en Bosnie-Herzégovine qui remettent directement en question l'autorité des institutions judiciaires de l'État et l'Accord de paix de Dayton, notamment l'organisation d'un référendum en contravention avec une décision de la Cour constitutionnelle. Ces activités sont déstabilisantes et portent atteinte à l'état de droit. Nous exhortons tous les acteurs politiques à respecter les institutions publiques et l'ordre constitutionnel. Les désaccords doivent être aplanis par le dialogue. Nous espérons que les dirigeants s'abstiendront de prendre des mesures susceptibles de semer la division et d'attiser les tensions et choisiront de se concentrer sur ce qui peut être accompli en travaillant ensemble de façon constructive. Les discours qui créent des dissensions sapent également les efforts de réconciliation. Plus de deux décennies après que l'Accord de paix de Dayton a mis fin à un conflit dévastateur, la réconciliation véritable reste un projet inachevé.

Nous espérons que tous les responsables politiques de Bosnie-Herzégovine pourront dépasser leurs différences et se concentrer sur l'aspiration de tous les citoyens à la stabilité et à la prospérité. Une société inclusive et unie rendra le pays plus fort et plus stable et améliorera le bien-être de tous les habitants. Tel est l'avenir que nous voulons pour la Bosnie-Herzégovine.

Le Président : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Sénégal.

Tout d'abord, je tiens à remercier M. Valentin Inzko, Haut-Représentant du Secrétaire général pour la Bosnie-Herzégovine, pour le rapport détaillé qu'il vient de nous présenter. La délégation sénégalaise se réjouit de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2315 (2016), ce dont elle remercie vivement la délégation britannique, «porte-plume» avisé et talentueux du Conseil de sécurité sur ce dossier important.

Plus de 20 ans après la signature de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine, communément appelé Accord de Dayton/Paris, la Bosnie-Herzégovine poursuit, malgré la persistance de quelques écueils, sa marche que nous souhaitons inexorable vers la réunification et l'édification d'une nation. Comme il y a six mois dans cette même enceinte (voir S/PV.7688), l'intervention de la délégation sénégalaise s'articulera autour des dimensions politique, économique, institutionnelle et sécuritaire de la situation en Bosnie-Herzégovine.

Au plan politique, des progrès ont été certes accomplis, avec, d'une part, la publication le 30 juin des résultats tant attendus du recensement de la population réalisé depuis 2013, et, d'autre part, la tenue le 2 octobre dernier des élections locales sur l'ensemble du territoire, malheureusement à l'exception de la ville de Mostar. Mais force est de reconnaître que le deuxième semestre de l'année a été aussi marqué par la résurgence de certaines tensions entre les communautés bosniaque, croate et serbe.

Il s'y ajoute que l'Accord de Dayton/Paris, qui avait mis fin à l'une des guerres les plus terribles au cœur même de l'Europe, semble aujourd'hui fragilisé, pour ne pas dire remis en cause, par le référendum organisé le 25 septembre par la Republika Srpska, dont nous mettions en garde déjà contre l'organisation. La tenue de ce référendum constitue un jalon supplémentaire posé dans le sens de la mise à exécution des menaces de sécession brandies par les autorités de la Republika Srpska, lesquelles, rappelons-le, avaient déjà remis en question les compétences de la Cour constitutionnelle et celles du Bureau du Procureur de la Bosnie-Herzégovine, ainsi que les compétences et les décisions du Haut-Représentant.

Ma délégation est d'avis qu'une telle démarche est de nature à entraver l'œuvre de construction nationale de la Bosnie-Herzégovine, qui, au contraire, requiert un engagement renouvelé en faveur de l'architecture institutionnelle née de l'Accord de Dayton/Paris, une atmosphère de sérénité et un dialogue franc entre toutes les communautés et composantes de l'État, le tout dans le strict respect de la Constitution et des lois.

Au cours de la période sous examen, la Bosnie-Herzégovine a connu des avancées économiques encourageantes, avec l'adoption le 18 juillet de l'Accord de stabilisation et d'association, suivie le 23 août de celle du mécanisme de coordination avec l'Union européenne. Le pays bénéficie aussi du soutien et de l'accompagnement du Fonds monétaire international, lequel a décidé de lui accorder un prêt de 553 millions d'euros étalé sur une période de trois ans. On a aussi noté une augmentation de l'activité économique de la Bosnie-Herzégovine au cours des sept premiers mois de l'année 2016, comparée à la même période l'année dernière, alors que le taux de chômage a connu une baisse de 4,2 % par rapport à juillet 2015. Dans le même temps, le déficit de la balance commerciale a connu un repli de 4,1 %, tandis que la production industrielle enregistrait une hausse de 4 % comparée à 2015. Ces progrès gagneraient à être consolidés, avec le concours continu de la communauté internationale, pour favoriser le développement harmonieux, la stabilité et le bien-être des populations, et partant pour contribuer à atténuer la fragilité de la situation en Bosnie-Herzégovine et dans la région.

Au plan institutionnel, la délégation sénégalaise réaffirme son soutien au Haut-Représentant et invite toutes les parties à coopérer avec lui. Il y va de la préservation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale ainsi que de l'indépendance politique de la Bosnie-Herzégovine, telles que garanties par l'Accord-cadre général pour la paix, garanties aussi par la Constitution du pays et par le droit international. C'est dans cet esprit que le Sénégal invite les trois groupes ethniques à collaborer plus étroitement et à cultiver davantage le commun vouloir d'une vie commune, gage d'un État stable, fort et prospère occupant toute sa place dans le concert des nations.

C'est aussi dans cet esprit que ma délégation salue la décision du Conseil de proroger pour 12 mois le mandat de la force multinationale de stabilisation (EUFOR ALTHEA) en Bosnie-Herzégovine, déployée par l'Union européenne. Comme le souligne fort justement le rapport du Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine (S/2016/911, annexe), la présence dans ce pays de la mission militaire de l'Union

européenne, laquelle est dotée d'un mandat exécutif, est toujours aussi importante, dans la mesure où elle permet à son bureau et à d'autres acteurs de la communauté internationale de s'acquitter de leurs mandats respectifs et de rassurer les citoyens de tous les groupes ethniques quant à la sûreté et à la sécurité de leur environnement.

Sous un autre chapitre, la lutte contre le terrorisme figure parmi les défis qui se dressent avec acuité devant la Bosnie-Herzégovine, dans un contexte où le retour des combattants étrangers et les flux migratoires complexes sont porteurs de risques supplémentaires pour la sécurité du pays et, au-delà, l'ensemble de la région. Il va sans dire que des résultats tangibles ne sauraient être obtenus et maintenus dans ce combat sans l'indispensable renforcement à tous les niveaux de la coopération et du dialogue entre les autorités des différents démembrements de l'État.

Le Sénégal invite la communauté internationale à continuer de soutenir les efforts de la Bosnie-Herzégovine pour une plus grande résilience face aux difficultés socioéconomiques auxquelles elle reste confrontée. Ce soutien doit aller aussi au renforcement des capacités des forces de police et de défense du pays, afin de leur permettre à terme de combler leur déficit stratégique et opérationnel dans un contexte où la menace terroriste reste prégnante.

Enfin, je voudrais exhorter la communauté internationale, et en premier lieu le Conseil, à maintenir son engagement et le niveau actuel de sa coopération dans son approche de la situation en Bosnie-Herzégovine, afin de conforter ce pays dans la dynamique positive où il s'est placé depuis plus de deux décennies.

Je reprends mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Bosnie-Herzégovine.

M. Vukašinović (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : Je voudrais, tout d'abord, vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et vous souhaiter, ainsi qu'à votre délégation, plein succès. Nous souhaitons la bienvenue à M. Valentin Inzko, Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, et avons pris note de son rapport sur la situation en Bosnie-Herzégovine (S/2016/911, annexe), couvrant la période allant du 16 avril au 21 octobre 2016.

La Bosnie-Herzégovine se félicite de l'adoption de la résolution 2315 (2016), qui proroge le mandat de la force de maintien de la paix dirigée par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine, EUFOR ALTHEA, pour une nouvelle période de 12 mois. Il est important de souligner que la Bosnie-Herzégovine, en tant que pays hôte, a eu une coopération fructueuse et fondée sur le respect avec EUFOR ALTHEA, en particulier dans le domaine du renforcement des capacités et de la formation des forces armées de la Bosnie-Herzégovine, ce qui a contribué à consolider la prise en main nationale.

La situation en Bosnie-Herzégovine est paisible et calme depuis maintenent une longue période, ce qui est régulièrement mentionné dans les rapports de la mission EUFOR ALTHEA, ainsi que dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. La mission EUFOR ALTHEA a pour mandat d'appuyer la mise en œuvre des aspects militaires de l'Accord-cadre général pour la paix en Bosnie-Herzégovine et de garantir le respect des annexes 1-À et 2 de l'Accord. Ces dernières années, la mission EUFOR ALTHEA a été reconfigurée afin de s'adapter à la situation sur le terrain, tandis que l'orientation principale de la mission est passée de la dissuasion et des activités visant à maintenir la sécurité au renforcement des capacités et à la formation.

La Bosnie-Herzégovine a parcouru un long chemin, aujourd'hui pays fournisseur de contingents aux missions de maintien de la paix des Nations Unies et donc prestataire de sécurité au profit de la paix et de la sécurité internationales, après avoir été un pays en demande de sécurité. Aujourd'hui, du personnel militaire et de police de la Bosnie-Herzégovine participe à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dans le monde entier.

Le 2 octobre, des élections locales, démocratiques et crédibles, ont été organisées dans le pays dans un climat pacifique. Dans toute la Bosnie-Herzégovine, les citoyens ont exercé leurs droits démocratiques et élu des membres de conseils municipaux et d'assemblées municipales ainsi que des maires. La participation électorale était assez élevée. Environ 54 % des citoyens qui remplissent les conditions pour être inscrits sur les listes électorales ont exercé leur droit de voter.

S'agissant de la situation économique, il est important de souligner que l'économie de la Bosnie-Herzégovine, comme d'autres économies dans la région, a subi les conséquences du ralentissement économique mondial. Néanmoins, des données macroéconomiques montrent également que le pays a connu durant le premier semestre de l'année une croissance stable, supérieure de plus de 2 % à celle enregistrée au premier

semestre 2015. Dans le même temps, les exportations ont augmenté de 3 %.

Durant la période à l'examen, la Bosnie-Herzégovine a fait des progrès notables dans la mise en œuvre du programme de réformes et a poursuivi ses efforts énergiques en vue de mener à bien des réformes socioéconomiques, en particulier celles qui sont indispensables pour l'intégration à l'Union européenne. Les autorités de Bosnie-Herzégovine, à tous les niveaux, ont coordonné leurs efforts pour faire en sorte que le cadre juridique et fiscal soit propice aux investissements étrangers, essentiels à la croissance économique et à la création d'emplois.

Avec l'assentiment de la Présidence de la Bosnie-Herzégovine, la Commission européenne et la Bosnie-Herzégovine ont signé le Protocole relatif à l'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association. Suite à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, l'adoption de l'Accord était une question en souffrance pour la Bosnie-Herzégovine sur la voie de l'intégration européenne. La Bosnie-Herzégovine a également adopté un mécanisme de coordination. Plus précisément, le Conseil des ministres de Bosnie-Herzégovine a adopté une décision concernant le mécanisme de coordination relatif au processus d'intégration européenne en Bosnie-Herzégovine qui définit le système institutionnel et opérationnel de coordination ainsi que les modalités pour la coordination entre les institutions de Bosnie-Herzégovine à différents niveaux en ce qui concerne le processus d'intégration à l'Union européenne.

Nous sommes reconnaissants au Conseil des affaires générales de l'Union européenne, d'avoir pris, le 20 septembre, la décision d'inviter la Commission européenne à présenter un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Cette décision marque une étape importante sur la voie de l'intégration européenne. Durant la période à l'examen, la Bosnie-Herzégovine et la Commission européenne ont également signé l'accord d'association de la Bosnie-Herzégovine au Programme pour la compétitivité des entreprises et les petites et moyennes entreprises. Cet accord permettra à la Bosnie-Herzégovine de participer à ce programme et d'appuyer les efforts nationaux visant à améliorer la situation économique et le climat global des affaires.

La promotion d'une coopération amicale et constructive entre les pays de la région dans les domaines d'intérêt mutuel est l'une des principales priorités de la Bosnie-Herzégovine. La perspective de l'intégration européenne reste un des plus importants facteurs de stabilité régionale dans les Balkans occidentaux, dont les États continuent, dans le cadre du processus de Berlin, de renforcer la collaboration dans les domaines des transports et de l'énergie, qui sont les domaines les plus importants pour la croissance économique.

La Bosnie-Herzégovine continue de juger les crimes de guerre devant les tribunaux nationaux. Nous réitérons que la lutte contre l'impunité au niveau local est essentielle pour un État complexe et multinational comme la Bosnie-Herzégovine. À cet égard, la mise en œuvre de la stratégie nationale sur les crimes de guerre, indépendamment des origines religieuses et ethniques des auteurs ou des victimes, est essentielle pour la réconciliation et pour la stabilité à long terme.

Le terrorisme, la radicalisation et l'extrémisme violent font partie des principaux défis à la sécurité aux niveaux international, régional et national. La Bosnie-Herzégovine continue de s'acquitter de ses obligations internationales concernant la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. En application des dispositions de son code pénal amendé, la Bosnie-Herzégovine continue de poursuivre en justice les individus qui participent aux combats au nom d'organisations terroristes et paramilitaires, ainsi que ceux qui facilitent le recrutement de combattants terroristes étrangers.

Les institutions judiciaires et de sécurité de la Bosnie-Herzégovine ont continué de mettre en œuvre sa stratégie de prévention et de lutte contre le terrorisme. Il importe de souligner que, en plus des mesures de sécurité, la stratégie comprend des activités de prévention pour la déradicalisation menées par des acteurs nationaux, notamment les communautés religieuses, les institutions éducatives, les organisations de la société civile et les médias. Durant la période à l'examen, la Bosnie-Herzégovine a également fait des progrès dans la lutte contre le crime organisé, la corruption et le blanchiment d'argent.

Les déplacements de réfugiés et de migrants dans les Balkans continuent de poser des difficultés aux États de la région et à leurs institutions. Nous estimons que seule une mobilisation globale et coordonnée au niveau mondial visant à éliminer les causes profondes des migrations dans les pays d'origine permettra de trouver une solution satisfaisante à la crise des migrants. Bien que la Bosnie-Herzégovine n'ait pas subi la pression directe d'importants déplacements de migrants sur son territoire, je tiens à souligner que ses institutions ont

adopté un ensemble de mesures exhaustives, notamment dans les domaines humanitaire et de la sécurité, pour parer à l'éventualité d'un afflux massif de réfugiés. La Bosnie-Herzégovine a adopté une stratégie en matière de migration et d'asile et un plan d'action pour 2016-2020. Ce document définit la politique de la Bosnie-Herzégovine en matière de migration et d'asile en se conformant aux normes européennes et internationales les plus élevées.

Enfin, les autorités de Bosnie-Herzégovine souhaitent poursuivre leurs efforts en vue d'assurer un avenir meilleur et prospère pour les citoyens du pays. Dans le même temps, nous tenons également à remercier les partenaires internationaux de leur appui à la Bosnie-Herzégovine à cette fin.

Le Président : Je donne maintenant la parole à l'observateur de l'Union européenne.

M. Vale de Almeida (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne (UE) et de ses 28 États membres. La Turquie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et l'Albanie, pays candidats, ainsi que l'Ukraine, s'associent à la présente déclaration.

Nous remercions le Conseil de sécurité d'avoir adopté à l'unanimité la résolution 2315 (2016) prorogeant d'un an le mandat de l'opération Althea de la Force de maintien de la paix de l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine. Je m'associe aux autres orateurs pour souhaiter au Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Valentin Inzko, un bon retour au Conseil de sécurité et l'assurer de l'appui continu de l'Union européenne. Je souhaite également la bienvenue au Représentant permanent de la Bosnie-Herzégovine et je le remercie de sa déclaration.

L'année 2016 est très importante pour la perspective européenne de la Bosnie-Herzégovine. Le 15 février, la Présidence de la Bosnie-Herzégovine a déposé la demande d'adhésion du pays à l'Union européenne. Le 20 septembre, le Conseil des affaires générales de l'Union européenne a décidé d'inviter la Commission européenne à présenter un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Cette décision marque une étape importante pour l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine. Elle fait suite aux efforts conjoints des dirigeants du pays, à tous les niveaux, démontrant leur attachement aux réformes, répondant aux appels au changement lancés par les citoyens et se rapprochant de l'Union européenne.

La Bosnie-Herzégovine a démontré qu'elle est déterminée et prête à prendre des décisions politiques difficiles pour réellement mettre en œuvre le programme de réforme, un ensemble ambitieux de mesures d'ordre socioéconomique ainsi que de réformes de l'état de droit et de l'administration publique.

De concert avec nos partenaires internationaux, y compris les institutions financières internationales, nous avons donné des incitations claires à faire avancer les réformes de la législation du travail, du régime des retraites et de la réglementation bancaire, ainsi que les améliorations à long terme du climat des affaires en Bosnie-Herzégovine. L'économie de la Bosnie-Herzégovine montre actuellement un potentiel de croissance pour les trois à quatre prochaines années.

Il est essentiel de maintenir l'élan pour ce qui est de réformes efficaces comme du processus d'intégration à l'Union européenne. Les prochaines étapes seront tout aussi difficiles. Le programme de réforme passera à sa deuxième étape, dans laquelle il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le climat politique dans le pays et remédier aux questions relatives à l'état de droit ainsi qu'à l'administration publique. Les réponses des autorités de Bosnie-Herzégovine à la longue liste de questions établie par la Commission européenne serviront de base à l'évaluation de la demande d'adhésion du pays et de sa capacité à satisfaire aux critères fixés par le Conseil européen de Copenhague en 1993, ainsi qu'aux conditions du processus de stabilisation et d'association.

Cette année, des élections ont également lieu en Bosnie-Herzégovine. Bien que les élections locales du 2 octobre se soient dans l'ensemble déroulées dans le calme, elles ont malheureusement fait apparaître des divisions et difficultés politiques persistantes qui risquent de compromettre la stabilité du pays. Les irrégularités et incidents isolés de violence qui se sont produits doivent sans délai faire l'objet d'une enquête par les autorités de Bosnie-Herzégovine. Une fois de plus, les élections prévues à Mostar n'ont pas eu lieu, en raison de désaccords sur les conditions à remplir pour participer aux élections.

L'Union européenne regrette l'organisation illégale, au niveau d'une entité, d'un référendum sur la Journée de la Republika Srpska, en violation de la décision rendue le 17 septembre par la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. Le référendum a provoqué des tensions improductives et mis en question la primauté du droit. En outre, une telle mesure détourne l'attention des problèmes

socioéconomiques auxquels la population est confrontée au quotidien dans toute la Bosnie-Herzégovine. L'Union européenne encourage tous les acteurs politiques et les institutions de la Bosnie-Herzégovine à régler cette question par les processus juridiques en vigueur et par un dialogue constructif, conformément au cadre constitutionnel en place. Elle demande instamment aux parties, conformément à l'Accord de paix, de respecter leur engagement de coopérer pleinement avec toutes les institutions participant à la mise en œuvre des mesures de paix établies, tel que prévu dans l'Accord de paix, et notamment avec la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine. De manière plus générale, elle rappelle également qu'en vertu de l'Accord de paix, la Bosnie-Herzégovine est composée de deux entités qui existent juridiquement en vertu de la Constitution de Bosnie-Herzégovine, laquelle n'autorise ni l'une ni l'autre entité à faire sécession.

L'année prochaine, aucune élection n'est prévue en Bosnie-Herzégovine, et je voudrais saisir cette occasion pour encourager toutes les parties à régler les questions en suspens qui entravent le respect des droits de l'homme et des institutions démocratiques, et à lancer de nouvelles réformes socioéconomiques approfondies. Au-delà de la nécessité générale d'assurer la poursuite de la mise en œuvre des réformes adoptées et de forger un bilan solide, un domaine qui va requérir une attention particulière dans la période à venir est l'état de droit, notamment la lutte contre la corruption et la criminalité organisée, l'élimination des carences persistantes de l'appareil judiciaire et la nécessité de le dépolitiser et de veiller à son impartialité et à son indépendance, notamment dans le cadre des poursuites contre les crimes de guerre. À cet égard, l'Union européenne est préoccupée par les cas récents de glorification de personnes condamnées pour les crimes les plus graves contre l'humanité. Il incombe à tous les dirigeants politiques et aux institutions de Bosnie-Herzégovine d'évaluer en toute impartialité les événements survenus en temps de guerre, dans l'intérêt de la vérité, de la réconciliation et d'un avenir pacifique.

Je voudrais également encourager les autorités de Bosnie-Herzégovine à travailler à l'application des décisions des institutions judiciaires, en particulier de l'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić et Finci contre la Bosnie-Herzégovine* par la Cour européenne des droits de l'homme et des décisions connexes, ainsi que des décisions de la Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine, car cela représente un facteur important dans la progression de ses objectifs européens et contribuera à la mise en place d'une société démocratique en bon état de fonctionnement, dans laquelle l'égalité de tous les peuples constitutifs et des citoyens de la Bosnie-Herzégovine est garantie.

L'Union européenne réaffirme son attachement sans équivoque à l'intégrité territoriale de la Bosnie-Herzégovine en tant que pays souverain et unifié. L'Union européenne continuera d'user de tous les instruments disponibles pour appuyer la stabilité et le progrès de la Bosnie-Herzégovine. Si, dans l'ensemble, la situation en matière de sécurité reste relativement calme et stable, la stabilité n'est pas complètement assurée. L'Union européenne se félicite du maintien de la présence de l'EUFOR ALTHEA, qui conserve les moyens nécessaires pour contribuer à la capacité de dissuasion des autorités de Bosnie-Herzégovine, si la situation l'exige, tout en mettant l'accent sur le renforcement des capacités et la formation. Dans ce contexte, en application de la stratégie globale de l'UE pour la Bosnie-Herzégovine, l'Union confirme qu'elle est prête, à ce stade, à faire en sorte que l'EUFOR ALTHEA continue de jouer un rôle militaire exécutif afin d'aider les autorités de Bosnie-Herzégovine à maintenir un climat de sécurité, dans le cadre d'un mandat renouvelé de l'ONU.

L'Union européenne a invité la Haute Représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité à présenter, à l'automne de l'année prochaine, un examen stratégique qui servira de base aux discussions internes à l'Union concernant les options envisageables pour l'avenir de l'opération, en tenant compte également des progrès de la Bosnie-Herzégovine dans son processus d'intégration à l'Union européenne et des conditions de sécurité sur le terrain.

Tandis que la stabilité du pays continue de se renforcer et que de nouveaux progrès sont accomplis s'agissant des réformes et de l'intégration européenne, nous attendons avec intérêt de poursuivre, dans l'instance appropriée, la discussion avec la communauté internationale concernant la reconfiguration de la présence internationale. À cet égard, nous lançons un appel aux autorités de Bosnie-Herzégovine pour qu'elles atteignent les objectifs et remplissent les conditions nécessaires à la fermeture du Bureau du Haut-Représentant.

Pour terminer, depuis plus de 20 ans que le Conseil examine la situation en Bosnie-Herzégovine, nous avons été témoins de progrès notables dans le pays, et ce, dans tous les domaines : stabilité, démocratie, sécurité, développement économique et intégration à l'Union européenne. Néanmoins, il reste encore beaucoup à

accomplir, qu'il s'agisse d'améliorer la vie quotidienne des citoyens de Bosnie-Herzégovine, de la réconciliation entre les citoyens ou du comportement responsable de tous les membres de la direction politique du pays. Mais nous pensons que les progrès que le pays réalise sur la voie de l'intégration à l'Union européenne favoriseront la réconciliation et le règlement des problèmes chroniques, tout en permettant en parallèle de répondre à l'exigence urgente de réformes complètes.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Serbie.

M. Vujic (Serbie) (*parle en anglais*) : La stabilité régionale et le développement d'une coopération globale avec ses voisins restent des priorités de la politique étrangère de la République de Serbie. À cet égard, mon pays considère que la Bosnie-Herzégovine est un partenaire bilatéral clef pour instaurer une politique de réconciliation et de coopération régionale dans les Balkans. La République de Serbie et la Bosnie-Herzégovine participent toutes deux au processus d'élargissement et d'adhésion à l'Union européenne et nous nous félicitons de chacun des progrès réalisés par notre voisin dans cette direction, car nous considérons que le renforcement de la coopération régionale, dans tous ses aspects, dans les Balkans occidentaux et en Europe du Sud-Est, mène tout droit à l'adhésion à l'Union européenne. Une telle coopération recèle des potentiels multiples et nombreux, d'autant plus que les programmes politiques et les visions des deux pays pour l'avenir sont interchangeables, voire parfois identiques.

L'Accord de paix de Dayton, qui a mis fin au conflit tragique en Bosnie-Herzégovine il y a une vingtaine d'années, est la pierre angulaire de la paix et de la stabilité régionales. La République de Serbie a signé l'Accord et en est l'un des garants. Il importe de respecter la lettre et l'esprit de l'Accord aujourd'hui, tout comme cela était important durant toutes ces années. Après tout, ce n'est qu'en respectant l'Accord et en appliquant scrupuleusement ses dispositions que nous pouvons parvenir véritablement à la réconciliation, à la paix et à la stabilité, et par extension, garantir de meilleures conditions de vie aux populations de la Bosnie-Herzégovine et de la Serbie.

Le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des États fait partie des principes les plus importants du droit international et une norme fondamentale des relations internationales. Dans une région qui a eu le malheur d'être déchirée par la guerre, des conflits ethniques et des troubles politiques il n'y a pas si longtemps, ces principes et ces normes revêtent une importance toute particulière. Par conséquent, la République de Serbie, qui est un voisin proche et un partenaire de la Bosnie-Herzégovine, s'est engagée fermement à respecter sa souveraineté et son intégrité territoriale, s'est attachée à promouvoir et à renforcer une coopération étroite avec ce pays et a toujours œuvré à l'établissement des liens d'amitié et au renforcement de la confiance mutuelle, ce qui est non seulement dans l'intérêt des relations entre les deux pays, mais nous rapproche également de la famille des nations européennes grâce à l'intégration et à l'adhésion à l'Union européenne.

Toutefois, tous les voyages ne sont pas sans difficultés. Ces derniers mois, les vents politiques ont secoué ce navire qu'est l'État de Bosnie-Herzégovine et ont véhiculé des messages que nous croyons relégués au passé. Les relations entre les peuples constitutifs et les entités de la Bosnie-Herzégovine ont été compromises inutilement et l'approche constructive que nous attendions tous n'a pas été au rendez-vous. Néanmoins, comme elle l'a toujours fait par le passé, la République de Serbie s'est efforcée de stabiliser la situation, de calmer les passions politiques et de régler les différends par le consensus, en poursuivant un objectif primordial : maintenir la paix, faire des progrès et garantir un avenir meilleur aux peuples de la République de Serbie et de la Bosnie-Herzégovine. Elle l'a fait en respectant scrupuleusement la souveraineté et l'intégrité territoriale de son voisin et – je tiens à le signaler au Conseil – ces efforts ont été largement salués.

Depuis la signature de l'Accord de paix de Dayton, il a été prouvé maintes et maintes fois que le dialogue et le consensus étaient les meilleurs moyens de traiter et de résoudre les problèmes internes en suspens et les points de désaccord entre les peuples et les entités constitutifs de Bosnie-Herzégovine. De l'avis de mon pays, l'une de ces questions est la proclamation d'une fête nationale de la Republika Srpska. Par conséquent, nous appuyons un dialogue actif, que nous considérons comme le meilleur moyen de trouver des solutions acceptables et applicables – un dialogue qui suppose la volonté de toutes les parties de se respecter et de s'écouter mutuellement. Cela est dans l'intérêt supérieur du peuple de Bosnie-Herzégovine, et c'est la seule façon pour ce pays de s'intégrer dans des organisations plus importantes, notamment l'Union européenne.

En sa qualité de pays candidat à l'Union européenne, la République de Serbie a entamé le

processus de négociation en vue de son adhésion à l'Union européenne et a entrepris les réformes qui s'imposent. Il s'agit d'une priorité politique pour nous. Toutefois, nous appuyons également les activités des pays voisins, car nous sommes convaincus qu'elles aboutiront à l'intégration de ces pays, ainsi que de toute la région des Balkans occidentaux, dans l'Union européenne. À cette fin, la République de Serbie se félicite de la décision prise le 20 septembre par l'Union européenne d'accepter la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne ainsi que des accords conclus au niveau national prévoyant des mécanismes de coordination dans le cadre du processus d'intégration européenne. Nous sommes prêts à intensifier notre coopération avec la Bosnie-Herzégovine dans ce domaine. Il existe des conditions officielles à cette fin, y compris un mémorandum d'accord pertinent et un plan d'action. Je tiens à souligner que la coopération en cours évolue dans le cadre des programmes régionaux financés par l'Instrument de préadhésion.

Les Balkans occidentaux se sont engagés irréversiblement sur la voie de la réconciliation, de la stabilité et de l'intégration, et surtout, de l'intégration européenne. Toutefois, ce qu'il nous faut aujourd'hui, peut-être plus que jamais, c'est le renforcement de la confiance mutuelle entre les trois peuples constitutifs de la Bosnie-Herzégovine et ses deux entités. Ce pays abrite un grand nombre de Serbes, et nous espérons sincèrement qu'ils coopéreront de plus en plus étroitement avec leurs compatriotes bosniaques et croates. Sur la base de l'Accord de Dayton, la Serbie s'emploie à sauvegarder, à promouvoir et à renforcer des relations fondées sur la transparence avec la Republika Srpska tout en s'efforçant d'asseoir et d'élargir sa coopération avec la Fédération de Bosnie-Herzégovine. Dans ce contexte, le renforcement de la confiance et la promotion de l'entente entre les peuples et les entités de Bosnie-Herzégovine sont d'une importance primordiale pour qu'ils puissent œuvrer de concert et prendre des décisions conjointes afin d'améliorer les conditions de vie de tous les citoyens de ce pays.

La République de Serbie s'est toujours activement employée à améliorer la communication et à promouvoir le dialogue politique avec la Bosnie-Herzégovine, car elle estime que cela est indispensable à l'établissement de relations constructives entre les deux pays. À cette fin, de nombreux responsables de l'État ou du gouvernement de la République de Serbie ont effectué des visites en Bosnie-Herzégovine ou ont accueilli leurs homologues bosniaques dans notre pays.

Le Président de la République de Serbie a pris part au sommet du processus Brdo-Brijuni à Sarajevo le 29 mai, et la veille, au sommet des dirigeants d'entreprise de l'Europe du Sud-Est « Summit100 ». Au cours de cette visite, le Président de la République de Serbie a réaffirmé l'importance que la République de Serbie attache à la promotion de la coopération et des relations régionales, notamment avec la Bosnie-Herzégovine, et les deux parties ont exprimé leur volonté d'organiser une visite officielle du Président serbe à Sarajevo.

Le 20 septembre, à New York, aux côtés du maire de Srebrenica, lors de la table ronde sur la réconciliation dans les Balkans occidentaux 20 ans après la signature de l'Accord de Dayton, organisée par la Fondation Clinton, le Premier Ministre serbe a dit que nous avions besoin les uns des autres et que nous devions vivre ensemble, et non côte à côte. Le Premier Ministre de la République de Serbie a ajouté que dans le cas contraire, l'avenir des Balkans occidentaux serait préoccupant.

Le 25 juillet, le Président du Parlement de la République de Serbie s'est rendu en Bosnie-Herzégovine, tandis que le Premier Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République de Serbie, M. Ivica Dačić, a dirigé une délégation serbe lors d'une réunion ministérielle de l'Initiative de l'Europe centrale tenue à Banja Luka le 16 juin. En outre, le Ministre des affaires étrangères de la Bosnie-Herzégovine s'est rendu à Belgrade le 26 juillet.

La Bosnie-Herzégovine a toujours été l'un des partenaires commerciaux les plus importants de la République de Serbie. Les deux pays souhaitent vivement construire et reconstruire des infrastructures. Un pont sur la rivière Drina entre Ljubovija en Serbie et Bratunac en Bosnie-Herzégovine est en cours de construction et des travaux relatifs à des projets énergétiques sont en cours au niveau de cette rivière. La coopération entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine en ce qui concerne les coentreprises a été également renforcée. Une réunion du Comité commercial trilatéral de la République de Serbie, de la Bosnie-Herzégovine et de la Turquie et un forum d'affaires se sont tenus simultanément à Ankara le 25 octobre. Par ailleurs, un bureau du commerce et du tourisme de la République de Serbie et de Bosnie-Herzégovine a été ouvert en Istanbul le 26 octobre.

Le rapprochement des populations, des régions et de leurs économies est la principale priorité de la République de Serbie dans les Balkans occidentaux. Je suis convaincu que la Bosnie-Herzégovine, ainsi

que les autres pays voisins de la République de Serbie, conviennent que nous devons poursuivre nos efforts pour obtenir des résultats. Nous nous sommes engagés à renforcer la coopération régionale et à prendre des mesures pour réaliser de nombreux projets, notamment dans les domaines des infrastructures, des transports et de l'énergie. Parallèlement à l'engagement de mon pays en faveur de la paix, de la réconciliation, de la stabilité et de la coopération, cela nous aidera à renforcer les liens d'amitié et de bon voisinage et facilitera nos progrès vers l'intégration régionale et transrégionale.

Le Président : Je donne maintenant la parole au représentant de la Croatie.

M. Drobnjak (Croatie) (*parle en anglais*) : Pour commencer, je voudrais Monsieur le Président, vous féliciter pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie également le Haut-Représentant pour la Bosnie-Herzégovine, M. Inzko, de son rapport important (S/2016/911, annexe) et de son travail indispensable.

La Croatie s'associe à la déclaration qui a été faite par l'observateur de l'Union européenne, et j'aimerais faire quelques observations à titre national.

En tant que signataire de l'Accord de paix de Dayton, la Croatie a une responsabilité spéciale vis-à-vis de la Bosnie-Herzégovine. Seul État membre de l'Union européenne voisin direct de la Bosnie-Herzégovine, la Croatie a aussi une responsabilité spéciale vis-à-vis des Croates, qui forment l'un des peuples constitutifs, dont l'égalité institutionnelle réelle avec les deux peuples et tous les autres citoyens permettra à la Bosnie-Herzégovine d'être un État plus fonctionnel, plus viable et plus efficace, et plus sable.

C'est pourquoi les relations avec la Bosnie-Herzégovine sont une priorité de la politique étrangère de la République de Croatie, et son adhésion à l'Union européenne et à l'OTAN un de ses objectifs stratégiques. Pour preuve, la Bosnie-Herzégovine est le premier pays dans lequel s'est rendu le nouveau Premier Ministre croate après son entrée en fonctions. Une Bosnie-Herzégovine sable, pacifique et prospère contribue à la stabilité de l'Europe du Sud-Est ainsi qu'à celle de l'Union européenne tout entière.

La perspective européenne et euro-atlantique de la Bosnie-Herzégovine est un objectif que la Croatie continuera d'appuyer ardemment. Nous considérons l'avenir de la Bosnie-Herzégovine dans l'UE et l'OTAN comme le meilleur catalyseur du règlement des questions internes en suspens ainsi que le garant d'une démocratisation plus avancée, du renforcement des institutions, de la liberté de la presse et de l'indépendance de l'appareil judiciaire.

Nous saluons les conclusions auxquelles est parvenu en septembre le Conseil des affaires générales de l'Union européenne, qui a invité la Commission européenne à présenter un avis sur la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine à l'Union européenne. Il s'agit d'une étape importante pour la Bosnie-Herzégovine, car cela réaffirme son attachement au processus d'intégration européenne, notamment aux valeurs et normes européennes. Ce fait important est le résultat du travail acharné et de la détermination des autorités bosniennes, et nous les en félicitons.

Des avancées ont été enregistrées concernant les lois relatives au Programme de réforme qui ont été adoptées aussi bien au niveau de l'État qu'à celui des entités. La crédibilité et la viabilité des réformes doivent être appuyées dans l'intérêt de tous les citoyens, de l'État lui-même et de la stabilité régionale.

L'accord sur le mécanisme de coordination conclu en juillet est très important pour la mise en œuvre crédible de l'Accord de stabilisation et d'association et, plus tard, pour les négociations avec l'UE. La Croatie attend avec intérêt l'achèvement du processus d'adaptation de l'Accord de stabilisation et d'association, avec la signature et l'application rapides du Protocole y relatif.

Nous pouvons dire que la nouvelle approche de l'UE s'est avérée efficace et est en train de donner des résultats. De plus, elle a permis à la Bosnie-Herzégovine de sortir de l'impasse, et mené le pays à la prochaine étape dans ses relations avec l'Union européenne.

Nous avons beaucoup investi dans la stabilité de la Bosnie-Herzégovine et dans le renforcement du programme de l'UE par le biais de tous les instruments de l'UE, y compris par l'intermédiaire du Représentant spécial et de l'opération Althea de la force multinationale de stabilisation conduite par l'Union européenne en Bosnie-Herzégovine (EUFOR). Il importe que l'UE reste activement déterminée à préserver la sûreté et la sécurité en Bosnie-Herzégovine; c'est pourquoi nous appuyons la prorogation du mandat exécutif d'EUFOR ALTHEA et sa contribution substantielle.

Pour que la Bosnie-Herzégovine puisse relever tous les défis auxquels elle fera face durant la prochaine étape du processus d'intégration européenne, tous les

outils et politiques européens disponibles doivent être mis à sa disposition. La Croatie, pour sa part, mettra à disposition l'expertise et le savoir-faire tirés découlant de notre processus d'adhésion.

Les faits internes n'ont pas reflété les progrès faits sur la voie européenne. Bien au contraire, certaines des dynamiques politiques internes sont source de préoccupation. Nous l'avons déjà dit et nous le redisons : le référendum organisé par la Republika Srpska va à l'encontre de la décision de la Cour constitutionnelle de la Bosnie-Herzégovine et sape la stabilité du pays. De tels agissements mettent en cause les principes fondateurs de l'Accord de paix de Dayton et sont inconstitutionnels et dangereux.

Les élections locales qui se sont dans l'ensemble déroulées de façon pacifique et ordonnée ont mis à jour des divisions et de la méfiance dans un environnement où il est essentiel de promouvoir la tolérance et la coexistence. En outre, l'incident qui a eu lieu à Stolac a impliqué une agression physique contre un représentant de la Commission électorale centrale. Tous les actes de violence et toutes les irrégularités constatés durant les élections doivent être condamnés dans les termes les plus clairs possibles. Nous sommes convaincus que les institutions locales trouveront des solutions aux problèmes, qu'elles enquêteront sur les activités illégales et qu'elles lanceront des poursuites.

Nous regrettons aussi que les élections locales n'aient pas eu lieu le 2 octobre à Mostar en même temps que dans le reste du pays. Nous demandons qu'une solution soit trouvée en vue de la mise en œuvre de la décision de la Cour constitutionnelle sur le système électoral de Mostar, afin de ne pas priver les citoyens de Mostar de leur droit de vote.

La Croatie encourage les autorités de la Bosnie-Herzégovine à appliquer l'arrêt rendu dans l'affaire *Sejdić-Finci* afin de mener de l'avant son programme européen et de contribuer à l'édification d'une société démocratique et viable, où l'égalité entre tous les peuples constitutifs et les citoyens de la Bosnie-Herzégovine est garantie et préservée.

Enfin, l'état de droit doit être promu et protégé, notamment en luttant contre la corruption et la criminalité organisée, et les lacunes restantes du système judiciaire doivent être comblées. À cet égard, la nécessité de dépolitiser le système judiciaire aux fins de l'impartialité et de l'indépendance, en particulier le jugement des crimes de guerre, doivent faire l'objet d'une attention particulière.

La Bosnie-Herzégovine, un État qui partage une frontière longue de 1000 kilomètres avec la Croatie et l'UE, reste une priorité, et nous ne devons épargner aucun effort pour aider notre voisin sur la voie d'une stabilité renforcée et d'une prospérité à long terme.

La séance est levée à 12 h 25.